

Groupe Air France-KLM

Groupe Air France-KLM

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>		01.01.2012	01.01.2011	01.04.2011
		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2011
		(12 mois)	(12 mois)	(9 mois) (*)
	<i>Notes</i>		Proforma	
Chiffre d'affaires	6	25 633	24 363	19 037
Autres produits de l'activité		16	39	38
Produits des activités ordinaires		25 649	24 402	19 075
Charges externes	7	(16 432)	(15 517)	(11 951)
Frais de personnel	8	(7 660)	(7 460)	(5 658)
Impôts et taxes		(184)	(191)	(149)
Amortissements	9	(1 591)	(1 642)	(1 233)
Dépréciations et provisions	9	(157)	(55)	(63)
Autres produits et charges	10	75	110	29
Résultat d'exploitation courant		(300)	(353)	50
Cessions de matériels aéronautiques	11	7	16	19
Autres produits et charges non courants	11	(587)	(143)	(43)
Résultat des activités opérationnelles		(880)	(480)	26
Coût de l'endettement financier brut		(436)	(463)	(351)
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie		83	92	71
Coût de l'endettement financier net	12	(353)	(371)	(280)
Autres produits et charges financiers	12	139	(180)	(247)
Résultat avant impôts des entreprises intégrées		(1 094)	(1 031)	(501)
Impôts	13	(27)	245	75
Résultat net des entreprises intégrées		(1 121)	(786)	(426)
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	21	(66)	(19)	(12)
Résultat net des activités poursuivies		(1 187)	(805)	(438)
Résultat net		(1 187)	(805)	(438)
- Propriétaires de la société mère		(1 192)	(809)	(442)
- Participations ne donnant pas le contrôle		5	4	4
Résultat net – Propriétaires de la société mère par action (en euros)	15.1			
- de base		(4,03)	(2,73)	(1,50)
- dilué		(4,03)	(2,73)	(1,50)

(*) Les montants indiqués dans cette colonne correspondent aux informations publiées lors de l'arrêté du 31 décembre 2011 sur une période de 9 mois.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012	01.01.2011	01.04.2011
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2011
	(12 mois)	(12 mois)	(9 mois) (*)
	Proforma		
Résultat net	(1 187)	(805)	(438)
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Variation de la juste valeur portée en autres éléments du résultat global	269	(232)	(74)
Variation de la juste valeur transférée en résultat	(97)	4	-
Couverture des flux de trésorerie			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures portée en autres éléments du résultat global	124	523	(104)
Variation de la juste valeur transférée en résultat	(251)	(429)	(363)
Eléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(7)	5	(1)
Variation de la réserve de conversion	-	(2)	11
Impôt sur les autres éléments du résultat global	30	(20)	146
Total des autres éléments du résultat global	68	(151)	(385)
Résultat global	(1 119)	(956)	(823)
- Propriétaires de la société mère	(1 124)	(959)	(825)
- Participations ne donnant pas le contrôle	5	3	2

(*) Les montants indiqués dans cette colonne correspondent aux informations publiées lors de l'arrêté du 31 décembre 2011 sur une période de 9 mois.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

BILAN CONSOLIDÉ

Actif <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Goodwill	<i>16</i>	252	426
Immobilisations incorporelles	<i>17</i>	842	774
Immobilisations aéronautiques	<i>19</i>	10 048	10 689
Autres immobilisations corporelles	<i>19</i>	1 932	2 055
Titres mis en équivalence	<i>21</i>	383	422
Actifs de pension	<i>22</i>	3 470	3 217
Autres actifs financiers ^(*)	<i>23</i>	1 665	2 015
Impôts différés	<i>13.4</i>	1 151	1 143
Autres débiteurs	<i>26</i>	152	168
Actif non courant		19 895	20 909
Actifs détenus en vue de la vente	<i>14</i>	7	10
Autres actifs financiers ^(*)	<i>23</i>	933	751
Stocks et en-cours	<i>24</i>	521	585
Créances clients	<i>25</i>	1 859	1 774
Créances d'impôt société		11	10
Autres débiteurs	<i>26</i>	828	995
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>27</i>	3 420	2 283
Actif courant		7 579	6 408
Total actif		27 474	27 317

(*) Dont :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dépôts liés aux dettes financières	806	656
Valeurs mobilières de placements (y compris comptes de trésorerie nantis)	956	987

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

BILAN CONSOLIDÉ (suite)

Passif et capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Capital	28.1	300	300
Primes d'émission et de fusion	28.2	2 971	2 971
Actions d'auto-contrôle	28.3	(85)	(89)
Réserves et résultat	28.4	1 738	2 858
Capitaux propres (Propriétaires de la société mère)		4 924	6 040
Participations ne donnant pas le contrôle		56	54
Capitaux propres		4 980	6 094
Provisions et avantages du personnel	30	2 287	2 061
Dettes financières	31	9 565	9 228
Impôts différés	13.4	431	466
Autres créditeurs	32	384	321
Passif non courant		12 667	12 076
Provisions	30	555	156
Dettes financières	31	1 434	1 174
Dettes fournisseurs		2 219	2 599
Titres de transport émis et non utilisés		2 115	1 885
Programme de fidélisation		770	784
Dettes d'impôt société		3	6
Autres créditeurs	32	2 474	2 386
Concours bancaires	27	257	157
Passif courant		9 827	9 147
Total passif		22 494	21 223
Total passif et capitaux propres		27 474	27 317

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves et résultats	Capitaux propres - Propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 mars 2011	300 219 278	300	2 971	(94)	3 675	6 852	54	6 906
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	(87)	(87)	-	(87)
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	(307)	(307)	(2)	(309)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	11	11	-	11
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(383)	(383)	(2)	(385)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(442)	(442)	4	(438)
Résultat global total	-	-	-	-	(825)	(825)	2	(823)
<i>Echange Salaire Actions (ESA) et stock options</i>								
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
OCEANE	-	-	-	-	6	6	-	6
Titres d'autocontrôle	-	-	-	5	-	5	-	5
Variations de périmètre	-	-	-	-	(3)	(3)	1	(2)
Au 31 décembre 2011	300 219 278	300	2 971	(89)	2 858	6 040	54	6 094
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	168	168	-	168
Gain/(perte) lié aux couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-	(100)	(100)	-	(100)
Variation des réserves de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	68	68	-	68
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(1 192)	(1 192)	5	(1 187)
Résultat global total	-	-	-	-	(1 124)	(1 124)	5	(1 119)
<i>Echange Salaire Actions (ESA) et stock options</i>								
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	4	-	4	-	4
Variations de périmètre	-	-	-	-	1	1	(1)	-
Au 31 décembre 2012	300 219 278	300	2 971	(85)	1 738	4 924	56	4 980

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

<i>En millions d'euros</i>		01.01.2012	01.01.2011	01.04.2011
		31.12.2012	31.12.2011	31.12.2011
		(12 mois)	(12 mois)	(9 mois) (*)
	Notes	Proforma		
Résultat net – Propriétaires de la société mère		(1 192)	(809)	(442)
Participations ne donnant pas le contrôle		5	4	4
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	9	1 748	1 697	1 296
Dotations nettes aux provisions financières	12	(15)	(2)	(3)
Résultat sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(24)	(6)	(7)
Résultat sur cessions de filiales et participations		-	(2)	-
Gain sur opération Amadeus	11	(97)	-	-
Résultats non monétaires sur instruments financiers		(86)	(8)	12
Ecart de change non réalisé		(94)	95	169
Résultats des sociétés mises en équivalence	21	66	19	12
Impôts différés	13	(14)	(266)	(100)
Autres éléments non monétaires	38.1	505	(369)	(296)
Sous-total		802	353	645
(Augmentation) / diminution des stocks		65	15	(13)
(Augmentation) / diminution des créances clients		(140)	(49)	142
Augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs		(307)	690	343
Variation des autres débiteurs et créditeurs		431	(75)	(559)
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation		851	934	558
Prise de contrôle de filiales et participations, achats de parts dans les sociétés non contrôlées	38.2	(39)	(30)	(7)
Investissements corporels et incorporels	20	(1 472)	(2 433)	(1 872)
Trésorerie nette reçue sur opération Amadeus	11	466	-	-
Perte de contrôle de filiales, cession de titres de sociétés non contrôlées		1	-	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		745	1 168	862
Dividendes reçus		24	28	28
Diminution (augmentation) nette des placements entre 3 mois et 1 an		30	(562)	(412)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		(245)	(1 829)	(1 401)
Augmentation de capital		-	6	-
Achat de participations minoritaires, d'actions propres	38.2	-	(21)	(6)
Cession de participations minoritaires, d'actions propres	38.3	7	2	2
Emission de nouveaux emprunts		1 780	1 414	868
Remboursement d'emprunts		(847)	(990)	(874)
Remboursements de dettes résultant de contrats de location-financement		(514)	(838)	(689)
Nouveaux prêts		(90)	(145)	(102)
Remboursement des prêts		100	265	185
Dividendes distribués		(2)	(4)	(3)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		434	(311)	(619)
Effet des variations de change sur la trésorerie, équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants		(3)	(19)	-
Variation de la trésorerie nette		1 037	(1 225)	(1 462)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à l'ouverture	27	2 126	3 351	3 588
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires à la clôture	27	3 163	2 126	2 126
Impôts sur les bénéfiques (payés) / remboursés (flux provenant de l'exploitation)		(45)	(37)	(27)
Intérêts payés (flux provenant de l'exploitation)		(414)	(468)	(335)
Intérêts perçus (flux provenant de l'exploitation)		35	64	49

(*) Les montants indiqués dans cette colonne correspondent aux informations publiées lors de l'arrêté du 31 décembre 2011 sur une période de 9 mois.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Groupe Air France-KLM

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Le terme « Air France-KLM » utilisé ci-après fait référence à la société holding régie par le droit français. Le terme « groupe » concerne l'ensemble économique composé d'Air France-KLM et de ses filiales. Le groupe dont le siège social est situé en France, constitue un des plus grands groupes aériens mondiaux.

L'activité principale est le transport aérien de passagers. Les activités du groupe incluent également le transport aérien de fret, la maintenance aéronautique et toute autre activité en relation avec le transport aérien notamment l'avitaillement et le transport aérien à la demande.

La société anonyme Air France-KLM, domiciliée au 2 rue Robert Esnault-Pelterie 75007 Paris – France, est l'entité consolidante du groupe Air France-KLM. Air France-KLM est coté à Paris (Euronext) et Amsterdam (Euronext).

La monnaie de présentation du groupe, qui est également la monnaie fonctionnelle d'Air France-KLM, est l'euro.

2. CHANGEMENT DE DATE DE CLOTURE

Il est rappelé que l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2011 a approuvé le changement de date d'arrêté des comptes du groupe Air France-KLM du 31 mars au 31 décembre, avec prise d'effet à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

De ce fait, les présents comptes arrêtés au 31 décembre 2012, pour la période de 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, ne sont pas comparables aux informations financières publiées au 31 décembre 2011, qui reflétaient une activité de 9 mois.

Afin de faciliter la comparabilité, des informations financières proforma ont été établies à partir des informations financières publiées par le groupe trimestriellement. A ce titre, certaines hypothèses et options ont été retenues notamment :

- Pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie, les informations financières proforma sur 12 mois au 31 décembre 2011 (1^{er} janvier au 31 décembre 2011) ont été obtenues en cumulant le 4^{ème} trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2011 (période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011) et les 3 trimestres de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011),
- La charge de retraite n'a pas fait l'objet d'un recalcul sur la base de l'année civile. Elle est basée sur les calculs actuariels réalisés au 31 mars 2010 pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 et au 31 mars 2011 pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011,
- Les impôts courants et différés constatés en résultat proforma n'ont pas fait l'objet d'un recalcul sur la base de l'année civile. Ils correspondent pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011 aux impôts tels que calculés au titre du dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2011 et pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2011, aux impôts calculés pour la période correspondante au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

3.1. Intervenues au cours de l'exercice

Le 1^{er} mars 2012, le groupe a effectué un placement privé de 33,6 millions d'actions d'Amadeus IT Holding SA, représentant 7,5% du capital de la société.

A l'issue de cette opération, le pourcentage de participation est passé de 15,2% à 7,7%.

Le produit net de la cession s'élève à 466 millions d'euros, générant en résultat une plus-value de 97 millions d'euros, tel qu'indiqué en note 11.

Le groupe a initié un plan de restructuration concernant la société Air France et certaines de ses filiales. Ce plan comprend essentiellement deux volets : le redimensionnement de la flotte et un plan de réduction d'effectifs.

Sur la base des mesures présentées aux différentes instances représentatives au sein du groupe Air France, le groupe a procédé à sa meilleure estimation, à ce jour, des coûts engendrés par ce plan et a enregistré une provision pour restructuration (voir note 11).

Groupe Air France-KLM

Le 13 novembre 2012, le groupe a conclu avec la Société Générale une opération de couverture afin de protéger la valeur des titres d'Amadeus IT Holding SA à hauteur de 2,7% des titres émis, soit un tiers de sa participation. Dans le cadre de cette opération, un prêt du même nombre de titres a été mis en place avec la Société Générale. Cette opération est décrite en note 23. Le groupe, ainsi qu'Iberia et Lufthansa, se sont engagés à conserver le solde de leur participation pour une durée minimum de 90 jours à partir du 13 novembre 2012.

Le 6 décembre 2012, Air France-KLM a lancé l'émission d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros. Les caractéristiques de cet emprunt sont décrites dans la note 31.

3.2. Postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration d'Alitalia du 14 février 2013 a entériné la mise en place d'un prêt d'actionnaire convertible, d'un montant de 150 millions d'euros. Air France-KLM contribuera à hauteur de sa participation de 25%, soit 37,5 millions d'euros.

A compter du 1^{er} janvier 2013 entrera en vigueur la norme révisée IAS19 relative, notamment, aux engagements de retraite. Les effets en découlant sont détaillés en note 4.1.2 – Evolution du référentiel comptable.

4. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. Principes comptables

4.1.1 Principes de préparation des états financiers consolidés et référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à la date de clôture de ces états financiers consolidés.

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 février 2013.

4.1.2 Evolution du référentiel comptable

- Normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2012

Le texte dont l'application est devenue obligatoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 est le suivant :

- L'amendement à IFRS 7 « Informations à fournir en matière de transfert d'actifs financiers », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011.

Cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2012.

- Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC non applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2012
 - L'amendement à IAS 1 relatif à la présentation des autres éléments du résultat global (applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012)
 - La révision de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » (applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013). La norme IAS 19 révisée a pour principale conséquence la suppression de l'option qui permettait, dès lors que l'on sortait du corridor de 10%, l'amortissement des écarts actuariels. Ces derniers devront dorénavant être comptabilisés directement en autres éléments du résultat global. Conformément à la norme, l'application au 1^{er} janvier 2013 se traduira par :

Groupe Air France-KLM

- l'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture du premier exercice comparatif publié soit au 1^{er} janvier 2012, d'un montant de 1,5 milliard d'euros brut diminués de l'effet d'impôt soit 1,1 milliard d'euros nets d'impôts
- l'ajustement du résultat 2012 d'un montant de (39) millions d'euros brut diminué de l'effet d'impôt soit (33) millions d'euros nets d'impôts
- l'ajustement négatif des capitaux propres au 31 décembre 2012 d'un montant de 1,9 milliard d'euros bruts diminués de l'effet d'impôts, soit 1,3 milliard d'euros nets d'impôts.

Les textes applicables au groupe de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013 sont les suivants :

- La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »
- L'amendement à la norme IFRS 7 « Information à fournir sur la compensation des actifs et des passifs financiers ».

Les textes applicables au groupe de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014 et par anticipation à partir du 1^{er} janvier 2013 sont décrits ci-dessous :

- La norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » qui remplacera la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » pour la partie relative aux états financiers consolidés ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc »,
- La norme IFRS 11 « Partenariats » qui remplacera la norme IAS 31 « Participations dans les co-entreprises » ainsi que l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées en commun – apports non monétaires par les co-entrepreneurs »
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- IAS 28 (2011) « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »
- L'amendement à la norme IAS 32 « Présentation - Compensation des actifs et des passifs financiers »

Le texte potentiellement applicable au groupe, publiés par l'IASB, mais non encore adopté par l'Union Européenne est décrit ci-dessous. Il sera applicable de manière obligatoire, sous réserve de son approbation par l'Union Européenne, aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers – Classification et évaluation des actifs et passifs financiers »

L'application des normes IFRS 10 (définition unique du contrôle) et IFRS 11 (suppression de l'intégration proportionnelle pour les Joint Venture) est en cours d'étude. Néanmoins, le groupe ne s'attend pas à avoir des impacts significatifs sur son périmètre de consolidation.

Les autres normes, interprétations et amendements à des normes existantes ne sont pas applicables pour le groupe.

4.2. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les IFRS, conduit la direction du groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants reconnus au bilan, sur les notes aux états financiers consolidés concernant les actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes consolidés ainsi que sur le montant des produits et des charges. Les principales estimations retenues par le groupe sont décrites dans les notes suivantes :

- Note 4.6 – la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux titres de transport émis et non utilisés ;
- Notes 4.13 et 4.12 – les immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Note 4.10 – les instruments financiers ;
- Note 4.22 – les impôts différés actifs ;
- Note 4.7 – le programme de fidélisation Flying Blue ;
- Notes 4.17, 4.18 et 4.19 – les provisions (y compris les avantages du personnel)

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Groupe Air France-KLM

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte de crise économique et financière qui s'est développée depuis 2008 et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs courants et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, i.e. les actifs non courants, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

4.3. Méthodes de consolidation

4.3.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et des capitaux propres revenant aux tiers est présentée sur la ligne « Participations ne donnant pas le contrôle ».

L'impact du rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale déjà contrôlée et l'impact de la cession d'un pourcentage d'intérêts sans perte de contrôle sont comptabilisés en capitaux propres.

Lors d'une cession partielle avec perte de contrôle, la participation conservée est réévaluée à la juste valeur à la date de la perte de contrôle. Le résultat de cession comprend l'impact de cette réévaluation et le résultat de cession sur les titres cédés, y compris l'intégralité des éléments comptabilisés en capitaux propres devant être recyclés en résultat.

4.3.2. Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Sont également mises en équivalence les sociétés pour lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part revenant au groupe dans le montant total du résultat global comptabilisé par les entreprises associées et les co-entreprises à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin, ajustée des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe et de l'investissement net (créance long terme dont le remboursement n'est ni prévu ni probable) dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill et inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence.

Les participations dans des entités dans lesquelles le groupe a cessé d'exercer une influence notable, ou un contrôle conjoint, ne sont plus mises en équivalence à partir de cette date et sont évaluées à leur juste valeur à la date de perte d'influence notable ou de contrôle conjoint.

4.3.3 Opérations intra-groupe

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du groupe dans ces sociétés, seulement dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs d'une perte de valeur.

4.4. Conversion des états financiers et des opérations en monnaies étrangères

4.4.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- A l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- L'écart de conversion en résultant est porté au poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les goodwill sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis en euros au taux de clôture.

4.4.2. Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères évalués sur la base du coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction ou le cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant (voir note 4.13.2)

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit au paragraphe 4.10. « Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers ».

4.5. Regroupements d'entreprises

4.5.1. Regroupements d'entreprises réalisés après le 1^{er} avril 2010

Les acquisitions de filiales réalisées à compter du 1^{er} avril 2010 sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 (2008) « Regroupements d'entreprises ». En application de cette norme, dans le cas de la première consolidation d'une entité, le groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de tous les actifs et passifs à leur juste valeur (à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de sortie).

Les goodwill qui correspondent, à la date d'acquisition, à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous déduction du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris font l'objet de tests de perte de valeur annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Les frais de transactions, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le groupe peut opter, acquisition par acquisition, pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle en date de l'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Si la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur nette des actifs et des passifs est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

Groupe Air France-KLM

Les paiements conditionnels ou compléments de prix sont comptabilisés en capitaux propres lorsque le paiement prévoit la livraison d'un nombre fixe d'actions de l'acquéreur selon les critères d'IAS 32. Dans les autres cas, ils sont comptabilisés en passifs liés à des regroupements d'entreprises. Les paiements conditionnels ou compléments de prix sont estimés à leur juste valeur en date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (délai d'évaluation limité à 12 mois). Tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

Lors d'une acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle, et l'écart avec la valeur nette comptable est comptabilisé en résultat, de même que les éléments recyclables des autres éléments du résultat global relatifs à la participation antérieure.

4.5.2. Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} avril 2010

Les acquisitions de filiales réalisées avant le 1^{er} avril 2010 sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 (2004) « Regroupements d'entreprises ». En application de cette norme, dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le groupe procède dans un délai n'excédant pas douze mois à compter de la date d'acquisition, à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Les actifs répondant aux dispositions de IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », tels que décrits dans la note 4.23, sont comptabilisés et évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Les goodwill résultant de la différence entre le coût d'acquisition, qui inclut les éventuels instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise et les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises, et la quote-part des capitaux propres du groupe après évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis fait l'objet de tests de perte de valeur annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Si la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est négative, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

4.6. Chiffre d'affaires

Pour les opérations aériennes, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation du transport, net des éventuelles remises accordées. Le transport est également le fait générateur de la comptabilisation en charges externes des commissions versées aux intermédiaires.

En conséquence, à leur date d'émission, les titres de transport tant sur le passage que sur le fret sont comptabilisés en « Titres de transport émis et non utilisés ».

Toutefois, la recette relative aux titres de transport émis qui se révéleront non utilisés, est comptabilisée en chiffre d'affaires dès l'émission du billet, par application d'un taux statistique régulièrement mis à jour.

Le chiffre d'affaires des contrats de maintenance tiers est évalué selon la méthode de l'avancement.

4.7. Programme de fidélisation

Les sous-groupes Air France et KLM opèrent un programme commun de fidélisation client « Flying Blue » permettant aux adhérents d'acquérir des « miles » lors de leurs voyages réalisés auprès des partenaires aériens ou lors de leur achat de prestations auprès des partenaires non aériens (sociétés de carte de crédit, chaînes hôtelières et loueurs de voitures). Ces « miles » peuvent être échangés par les adhérents contre des voyages gratuits auprès des partenaires aériens ou d'autres services gratuits auprès des partenaires non aériens.

Groupe Air France-KLM

Conformément à l'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle », ces « miles » sont considérés comme un élément distinct d'une vente à éléments multiples et une partie du prix de la vente initiale du billet d'avion est allouée à ces « miles » et différée jusqu'à ce que l'obligation du groupe relative à ces « miles » soit remplie.

Le montant différé en dette au fur et à mesure de l'acquisition des miles par les adhérents, est estimé :

- En fonction de la juste valeur des « miles », défini comme le montant auquel les avantages pourraient être vendus séparément ;
- Après prise en compte d'un taux de rédemption, correspondant à la probabilité d'utilisation des miles par les adhérents déterminée suivant une méthode statistique.

Dans le cadre des refacturations de « miles » entre les partenaires du programme, la marge réalisée sur les ventes de « miles » des sous-groupes Air France et KLM aux autres partenaires du programme est rapportée immédiatement au résultat.

4.8. Distinction entre résultat d'exploitation courant et résultat des activités opérationnelles

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat un solde intermédiaire au sein du « résultat des activités opérationnelles ». Ce solde, appelé « résultat d'exploitation courant », exclut les éléments inhabituels définis par la recommandation n°2009-r.03 du CNC comme des produits ou des charges non récurrents par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

Ces éléments peuvent être divisés en trois catégories :

- Des éléments qui sont à la fois très peu fréquents et significatifs, comme la reconnaissance au compte de résultat d'un écart d'acquisition négatif.
- Des éléments qui affectent la compréhension de la performance financière du groupe et ne contribuent pas à faire des projections futures fiables, comme les ventes de matériel aéronautique et les cessions d'autres actifs.
- Des éléments qui sont par nature imprévisibles et non récurrents comme par exemple, les coûts de restructuration ou des résultats de transactions spécifiques lorsque ceux-ci sont significatifs. Le groupe considère que la matérialité doit être mesurée non seulement en comparant le montant concerné avec le résultat des activités opérationnelles de la période, mais également en terme de variation de l'élément d'une période par rapport à une autre.

4.9. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto détention.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux propriétaires de la société mère ajusté des effets des instruments dilutifs par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de toutes actions ordinaires potentiellement dilutives.

4.10. Instruments financiers, évaluation des actifs et passifs financiers

4.10.1 *Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants*

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction.

4.10.2 *Titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés*

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente et figurent au bilan pour leur juste valeur. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les autres titres, si la juste valeur n'est pas estimable de façon fiable, le groupe utilise l'exemption de comptabilisation au coût (i.e coût d'acquisition net des pertes de valeur éventuelle) .

Les pertes et gains latents, à l'exception des pertes de valeur, sont enregistrés en autre éléments de résultat global dans une composante intitulée « Réserves sur instruments dérivés et sur actifs financiers disponibles à la vente ». En cas d'indication d'une perte de valeur de l'actif financier, le montant de la perte résultant du test de dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

4.10.3 *Instruments dérivés*

Le groupe utilise divers instruments dérivés dans le but de couvrir ses expositions aux risques actions, de change, de taux d'intérêt ou de variation des prix d'achat de carburant.

Des contrats de change à terme et des options sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change. Pour les engagements fermes, les gains et les pertes latents sur ces instruments financiers sont inclus dans la valeur nette comptable de l'actif ou du passif couvert.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. La majorité des swaps négociés permet de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.

L'exposition au risque carburant, enfin, est couverte par des swaps ou des options sur jet fuel, gasoil ou brent.

La majeure partie de ces instruments dérivés est qualifiée comptablement d'instruments de couverture si le dérivé est éligible en tant qu'instrument de couverture et si les relations de couverture sont documentées conformément aux principes de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Le mode de comptabilisation des variations de juste valeur dépend de la classification des instruments dérivés. Trois classifications différentes existent :

- *Couverture de juste valeur* : les variations de juste valeur du dérivé sont constatées en résultat et viennent compenser, à hauteur de la part efficace, les variations de la juste valeur du sous-jacent (actif, passif ou engagement ferme), également comptabilisées en résultat.
- *Couverture de flux futurs* : les variations de juste valeur sont constatées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace et sont reclassées en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La partie inefficace est enregistrée directement en résultat financier.
- *Dérivés de transaction* : les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat financier.

Groupe Air France-KLM

4.10.4 Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles sont considérés comme des instruments financiers composés de deux éléments : une composante obligataire enregistrée en dette et une composante action enregistrée en capitaux propres. La composante obligataire est égale à la valeur actualisée de la totalité des coupons dus au titre de l'obligation au taux d'une obligation simple qui aurait été émise au même moment que l'obligation convertible. La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence avec le montant nominal de l'emprunt obligataire à l'émission. La différence entre les frais financiers comptabilisés et les montants effectivement décaissés est ajoutée à chaque clôture au montant de la composante dette de sorte qu'à l'échéance, le montant à rembourser en cas de non conversion corresponde au prix de remboursement.

4.10.5 Actifs financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie

Actifs de transaction (à la juste valeur par compte de résultat)

Les actifs de transaction comprennent les actifs détenus à des fins de transaction (SICAV, FCP, certificat de dépôt, etc.), que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, ou qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont classés au bilan en actifs financiers à court terme. Par ailleurs, le groupe n'a pas désigné d'actifs à la juste valeur sur option.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Il s'agit de placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.10.6 Dettes financières

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. En application de ce principe, les primes de remboursement ou d'émissions éventuelles sont portées dans la rubrique du bilan correspondant à ces emprunts et amorties en résultat financier sur la durée de vie des emprunts.

Par ailleurs, les passifs financiers documentés dans le cadre de relations de couverture de juste valeur sont réévalués à la juste valeur au titre du risque couvert, c'est-à-dire le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt. Ces variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat de la période symétriquement aux variations de juste valeur des swaps de couverture.

4.10.7 Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau présentant les actifs et passifs financiers par catégorie de valorisation (cf. note 33.4) répond aux exigences d'IFRS 7 amendée « Instruments financiers : informations à fournir ». Les justes valeurs à fournir sont classées selon une hiérarchie reflétant la nature des données de marché utilisées pour réaliser les évaluations.

Cette hiérarchie prévoit trois niveaux de juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;

Niveau 2 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables telles que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif ;

Niveau 3 : juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des données non observables telles que des prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés.

4.11. Goodwill

Le goodwill correspond, à la date d'acquisition, à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle sous déduction du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris de l'entité acquise.

Pour les acquisitions ayant eu lieu avant le 1^{er} avril 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables français. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes internationales au 1^{er} avril 2004, conformément à la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan.

Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause celle-ci. Les pertes de valeur enregistrées, comme décrit dans la note 4.14, ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris acquise excède la contrepartie transférée, un écart d'acquisition négatif est dégagé et immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une société mise en équivalence, le montant du goodwill attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

4.12. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais de développement informatiques sont immobilisés et amortis selon un plan reflétant la durée d'utilisation propre à chaque développement. Le groupe dispose d'outils permettant un suivi par projet de toutes les étapes du développement, et notamment, la mesure des dépenses internes et externes directement attribuables à chaque projet au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée, comme décrit dans la note 4.14.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les compagnies aériennes sont soumises aux réglementations du marché des ETS (Emission Trading Scheme), comme décrit dans la note 4.20 et le paragraphe « Risques crédit carbone » de la note 33.1. A ce titre, le groupe doit acheter des quotas de CO2 afin de compenser ses émissions. Le groupe comptabilise les quotas de CO2 en immobilisations incorporelles. Ces immobilisations sont non amortissables.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Fichiers clients	5 à 12 ans

4.13. Immobilisations corporelles

4.13.1 Principes applicables

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication, diminué des amortissements cumulés et le cas échéant des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des emprunts contractés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partie intégrante du coût. Dans la mesure où les acomptes sur investissements ne sont pas financés par des emprunts spécifiques, le groupe retient le taux moyen d'intérêts des emprunts non affectés en cours à la clôture de l'exercice considéré.

Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés (grand entretien sur les cellules et moteurs hors pièces à durée de vie limitée).

4.13.2 Immobilisations aéronautiques

Le prix d'acquisition des immobilisations aéronautiques est libellé en devises étrangères. Il est converti au cours de règlement ou, le cas échéant, au cours de couverture qui lui est affecté. Les remises constructeurs éventuelles sont portées en diminution de la valeur immobilisée.

Les avions sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée moyenne d'utilisation estimée. Cette durée est fixée à 20 ans sans valeur résiduelle pour la plupart des avions de la flotte. Elle peut toutefois aller jusqu'à 25 ans pour certains avions.

Durant le cycle d'exploitation et dans le cadre de l'élaboration des plans de renouvellement de flotte, le groupe examine si la base amortissable ou la durée d'utilité doivent être adaptées et le cas échéant, détermine si une valeur résiduelle doit être prise en compte et la durée d'utilité adaptée.

Les potentiels cellules et moteurs (hors pièces à durée de vie limitée) sont isolés du coût d'acquisition des appareils. Ils constituent des composants distincts et sont amortis sur la durée courant jusqu'à l'événement suivant de grand entretien prévu.

Les pièces de rechanges permettant d'assurer l'utilisation de la flotte sont classées en immobilisations aéronautiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de vie restante estimée du type avion / moteur sur le marché mondial. La durée de vie est plafonnée à un maximum de 30 ans.

4.13.3 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Agencements et installations	8 à 15 ans
Simulateurs de vol	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans

4.13.4 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Groupe Air France-KLM

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location opérationnelle, les plus ou moins values dégagées font l'objet des traitements suivants :

- elles sont reconnues immédiatement lorsqu'il est clairement établi que la transaction a été réalisée à la juste valeur ;
- si le prix de vente est inférieur à la juste valeur, les plus ou moins values sont reconnues immédiatement exception faite du cas suivant : si la perte est compensée par des loyers futurs inférieurs au prix de marché, elle est différée et amortie proportionnellement aux paiements de loyers sur la période d'utilisation attendue de l'actif ;
- si le prix de vente est supérieur à la juste valeur, l'écart est différé et amorti sur la période d'utilisation attendue de l'actif.

Dans le cadre d'opérations de cession-bail suivies d'une location financement, les résultats de cession sont étalés, en produits financiers, sur la durée du contrat. Des moins-values sont reconnues si un indicateur de perte de valeur apparaît sur le bien.

4.14. Test de valeur d'actif

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », l'ensemble des immobilisations corporelles, incorporelles et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an au 30 septembre pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, le groupe détermine la valeur recouvrable de l'actif correspondant à la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés, estimée à partir d'hypothèses budgétaires validées par la Direction, d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du groupe et d'un taux de croissance reflétant les hypothèses de marché propre à l'activité.

Les tests de dépréciation sont réalisés individuellement pour chaque actif sauf pour les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants. Dans ce cas, ces actifs sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent et c'est cette dernière qui est testée. Les UGT correspondent aux secteurs d'activité du groupe : passage, fret, maintenance, loisirs et autres.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La perte de valeur constatée sur une UGT est imputée en premier lieu sur le goodwill, le reliquat étant affecté aux autres actifs qui composent l'UGT au prorata de leur valeur nette comptable.

4.15. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces coûts comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production.

Le coût des stocks est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Groupe Air France-KLM

4.16. Actions propres

Les titres représentatifs du capital de la société mère détenus par le groupe sont enregistrés en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les cessions ultérieures sont imputées directement en capitaux propres et ne donnent lieu à l'enregistrement d'aucun résultat.

4.17. Avantages du personnel

Les engagements du groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont déterminés, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays. Les engagements sont couverts, soit par des fonds de pension ou d'assurance, soit par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Les gains et pertes actuariels ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur la plus haute de l'engagement ou de la valeur du fonds. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés.

Les mouvements de provision pour avantages du personnel impactant le compte de résultat sont enregistrés en « frais de personnel ».

Particularités concernant les surplus des fonds de pension

Les plans de retraite néerlandais doivent généralement faire l'objet d'une couverture de financement minimale (Minimum Funding Requirements « MFR ») pouvant générer des surplus de fonds de pension.

Ces surplus de fonds de pension constitués par le sous-groupe KLM sont reconnus au bilan conformément à l'interprétation IFRIC 14 (IAS 19 « Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement et leur interaction »).

4.18. Provisions pour restitution d'avions en location opérationnelle

Dans certains contrats de location opérationnelle, le groupe s'est engagé à restituer l'avion avec un niveau de potentiels contractuellement défini.

Les coûts de restitution des cellules et des moteurs relatifs aux contrats de location opérationnelle sont provisionnés.

Lorsque le potentiel de l'avion est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, l'excédent est inscrit à l'actif du bilan dans le poste « immobilisations aéronautiques » et amorti linéairement sur la période durant laquelle ce potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution. Dans le cas où, à la date de restitution de l'appareil, son potentiel est supérieur aux conditions contractuelles de restitution, cet excédent est remboursable par le bailleur.

4.19. Autres provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers résultant d'événements passés qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Ce dernier est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Groupe Air France-KLM

4.20. Droit d'émission de gaz à effet de serre

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les compagnies aériennes sont entrées dans le périmètre des sociétés soumises aux quotas d'émission de CO₂.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre, le groupe a retenu le traitement comptable dit de « l'approche nette ».

Selon cette approche, les quotas sont comptabilisés en immobilisations incorporelles :

- les quotas attribués gratuitement par l'Etat sont valorisés pour une valeur nulle et,
- les quotas achetés sur le marché sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Ces immobilisations incorporelles ne sont pas amortissables.

L'insuffisance de quotas alloués pour couvrir les émissions réelles fait l'objet d'une provision. Cette provision est évaluée au coût d'acquisition à hauteur des droits acquis et pour la partie non couverte par des achats de quotas, par référence au prix de marché lors de chaque arrêté.

Au moment de la restitution à l'Etat des quotas correspondant aux émissions réelles, la provision est soldée en contrepartie des immobilisations incorporelles restituées.

4.21. Frais d'émission d'emprunts et frais d'augmentation de capital

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon une méthode actuarielle.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission.

4.22. Impôts différés

Le groupe comptabilise les impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, sauf exceptions prévues par IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Les soldes nets d'impôts différés sont déterminés sur la base de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés liés aux déficits fiscaux sont activés au regard des perspectives de recouvrabilité découlant des budgets et plans à moyen terme élaborés par le groupe. Les hypothèses utilisées sont identiques à celles retenues pour les tests de valeur des actifs (cf. note 4.14).

Un passif d'impôt différé est également comptabilisé sur les réserves non distribuées des entités mises en équivalence.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en autres éléments du résultat global. Dans ce dernier cas, ils sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Comptabilisation de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

La loi de finance pour 2010 votée le 30 décembre 2009 a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010 et l'a remplacée par la CET (contribution économique territoriale) qui est composée de deux cotisations : la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Cette dernière se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'année. Dans la mesure où le montant de la valeur ajoutée est un montant net de produits et de charges, la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2. En conséquence, le montant de la charge relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts ».

4.23. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par une vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs détenus en vue de la vente) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif détenu en vue de la vente.

Le groupe évalue à chaque date d'arrêt s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité, et le cas échéant, présente ces derniers en « actifs détenus en vue de la vente ».

Les éventuelles dettes liées à ces actifs sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

4.24. Paiement fondé sur des actions

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution des plans.

La juste valeur des plans de stock options est déterminée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Cette méthode permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité et dividendes attendus).

Cette juste valeur correspond à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues. Elle est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres répartie sur la période d'acquisition des droits. Cette charge de personnel est le cas échéant ajustée afin de tenir compte du nombre d'options réellement acquis.

5. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1. Acquisitions

Aucune acquisition significative n'a eu lieu sur les exercices présentés.

5.2. Cessions

Aucune cession significative n'a eu lieu sur les exercices présentés.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Information par secteur d'activité

L'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité Exécutif, principal décideur opérationnel du groupe.

Le groupe est organisé autour des secteurs suivants :

Passage : Les revenus du secteur passage proviennent essentiellement des services de transport de passagers sur vols réguliers ayant un code des compagnies aériennes du groupe, ce qui inclut les vols opérés par d'autres compagnies aériennes dans le cadre de contrats de partage de codes. Ils incluent également les commissions versées par les partenaires de l'alliance Sky Team, les revenus des partages de codes, les recettes d'excédent de bagages, les revenus de l'assistance aéroportuaire fournie par le groupe aux compagnies aériennes tierces et des services liés aux systèmes d'information.

Fret : Les revenus du secteur fret proviennent des opérations de transport de marchandises réalisées sous code des compagnies aériennes du groupe, incluant le transport effectué par des partenaires dans le cadre de contrat de partage de codes. Les autres recettes du secteur fret correspondent essentiellement à la vente de capacité à d'autres transporteurs.

Maintenance : Les revenus externes proviennent des services de maintenance fournis à d'autres compagnies aériennes et clients dans le monde.

Autres : Les revenus de ce secteur proviennent essentiellement des prestations de commissariat fournies par le groupe aux compagnies aériennes tierces et au transport aérien à la demande réalisé essentiellement par Transavia.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent à ceux qui sont affectables de façon directe et indirecte. Les montants répartis dans les secteurs d'activité correspondent, pour le compte de résultat, au résultat d'exploitation courant et pour le bilan, aux goodwill, aux immobilisations incorporelles, aéronautiques, aux autres immobilisations corporelles, aux titres mis en équivalence, à certains comptes clients, aux titres de transport émis et non utilisés et une partie des provisions et avantages du personnel. Les autres éléments du compte de résultat et du bilan sont regroupés dans la colonne « non répartis ».

Les transactions intersecteurs sont effectuées et valorisées à des conditions normales de marché.

Groupe Air France-KLM

Information par secteur géographique

Les activités du groupe sont ventilées en six zones géographiques :

- France métropolitaine ;
- Europe hors France et Afrique du Nord ;
- Antilles, Caraïbes, Guyane et Océan Indien ;
- Afrique, Moyen-Orient ;
- Amériques et Polynésie ;
- Asie et Nouvelle Calédonie.

Seul le chiffre d'affaires par secteur d'activité est affecté par zone géographique de ventes.

La valeur nette comptable des actifs sectoriels par implantation géographique et les investissements liés à l'acquisition d'actifs sectoriels ne sont pas renseignés dans la mesure où l'essentiel des actifs du groupe (actifs aéronautiques) ne peuvent être rattachés à une zone géographique.

6.1. Informations par secteur d'activité

- Exercice clos au 31 décembre 2012 (12 mois)

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	21 705	3 084	3 134	1 901	-	29 824
Chiffre d'affaires intersecteurs	(1 519)	(27)	(2 038)	(607)	-	(4 191)
Chiffre d'affaires externe	20 186	3 057	1 096	1 294	-	25 633
Résultat d'exploitation courant	(235)	(222)	145	12	-	(300)
Résultat des activités opérationnelles	(676)	(326)	108	14	-	(880)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(66)	(66)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(214)	(214)
Impôts	-	-	-	-	(27)	(27)
Résultat net des activités poursuivies	(676)	(326)	108	14	(307)	(1 187)
Amortissements de l'exercice	(1 094)	(69)	(278)	(150)	-	(1 591)
Autres éléments non monétaires	(392)	(64)	(30)	(229)	(945)	(1 660)
Total actifs	11 386	1 177	2 679	1 499	10 733	27 474
Passifs sectoriels	6 034	276	713	835	3 380	11 238
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	16 236	16 236
Total passifs	6 034	276	713	835	19 616	27 474
Investissements corporels et incorporels	1 112	36	201	123	-	1 472

Les actifs non répartis d'un montant de 10,7 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les valeurs mobilières de placement pour 3,8 milliards d'euros, les actifs de retraite pour 3,5 milliards d'euros, les immobilisations financières pour 1,4 milliard d'euros, les impôts différés pour 1,2 milliard d'euros, les disponibilités pour 0,6 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,3 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 3,4 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel une partie des provisions et avantages au personnel pour 1,5 milliard d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 1,1 milliard d'euros, les impôts différés pour 0,4 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,4 milliard d'euros.

Les dettes financières, les concours bancaires et les capitaux propres ne sont pas répartis.

Groupe Air France-KLM

- **Au 31 décembre 2011 (12 mois proforma)**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	19 945	3 165	3 112	1 960	-	28 182
Chiffre d'affaires intersecteurs	(1 111)	(22)	(2 072)	(614)	-	(3 819)
Chiffre d'affaires externe	18 834	3 143	1 040	1 346	-	24 363
Résultat d'exploitation courant	(375)	(60)	110	(28)	-	(353)
Résultat des activités opérationnelles	(466)	(69)	94	(39)	-	(480)
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(19)	(19)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(551)	(551)
Impôts	-	-	-	-	245	245
Résultat net des activités poursuivies	(466)	(69)	94	(39)	(325)	(805)
Amortissements de l'exercice	(1 088)	(94)	(302)	(158)	-	(1 642)
Autres éléments non monétaires	(62)	(13)	20	(132)	(567)	(754)
Total actifs	12 440	1 278	2 555	1 779	9 265	27 317
Passifs sectoriels	5 788	294	664	596	3 322	10 664
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	16 653	16 653
Total passifs	5 788	294	664	596	19 975	27 317
Investissements corporels et incorporels	1 789	150	306	188	-	2 433

Les actifs et passifs non répartis sont détaillés dans les commentaires de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois).

- **Exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)**

<i>En millions d'euros</i>	Passage	Fret	Maintenance	Autres	Non répartis	Total
Chiffre d'affaires total	15 611	2 391	2 360	1 561	-	21 923
Chiffre d'affaires intersecteurs	(849)	(17)	(1 553)	(467)	-	(2 886)
Chiffre d'affaires externe	14 762	2 374	807	1 094	-	19 037
Résultat d'exploitation courant	(8)	(51)	84	25	-	50
Résultat des activités opérationnelles	(8)	(57)	73	18	-	26
Part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	(12)	(12)
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(527)	(527)
Impôts	-	-	-	-	75	75
Résultat net des activités poursuivies	(8)	(57)	73	18	(464)	(438)
Amortissements de l'exercice	(826)	(68)	(222)	(117)	-	(1 233)
Autres éléments non monétaires	(102)	(12)	(1)	(190)	(443)	(748)
Total actifs	12 440	1 278	2 555	1 779	9 265	27 317
Passifs sectoriels	5 788	294	664	596	3 322	10 664
Dettes financières, concours bancaires et capitaux propres	-	-	-	-	16 653	16 653
Total passifs	5 788	294	664	596	19 975	27 317
Investissements corporels et incorporels	1 387	113	230	142	-	1 872

Les actifs non répartis d'un montant de 9,3 milliards d'euros concernent pour l'essentiel les actifs financiers détenus par le groupe. Ils comprennent notamment les actifs de retraite pour 3,2 milliards d'euros, les immobilisations financières pour 1,8 milliard d'euros, les valeurs mobilières de placement pour 1,9 milliard d'euros, les impôts différés pour 1,2 milliard d'euros, les disponibilités pour 0,4 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,7 milliard d'euros.

Les passifs non répartis, d'un montant de 3,3 milliards d'euros, comprennent pour l'essentiel une partie des provisions et avantages au personnel pour 1,1 milliard d'euros, les impôts différés pour 0,5 milliard d'euros, les dettes fiscales et sociales pour 1,3 milliard d'euros et les instruments dérivés pour 0,4 milliard d'euros.

Les dettes financières, les concours bancaires et les capitaux propres ne sont pas répartis.

Groupe Air France-KLM

6.2. Informations par secteur géographique

Chiffre d'affaires externe par origine des ventes

- Exercice clos au 31 décembre 2012 (12 mois)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	5 842	6 304	365	1 265	3 415	2 071	19 262
Autres recettes passage	368	303	14	61	63	115	924
Total passage	6 210	6 607	379	1 326	3 478	2 186	20 186
Transport de fret	372	1 123	30	206	524	617	2 872
Autres recettes fret	51	49	4	10	41	30	185
Total fret	423	1 172	34	216	565	647	3 057
Maintenance	709	351	-	-	36	-	1 096
Autres	400	805	29	59	-	1	1 294
Total	7 742	8 935	442	1 601	4 079	2 834	25 633

- Au 31 décembre 2011 (12 mois proforma)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	5 770	5 957	348	1 144	3 010	1 769	17 998
Autres recettes passage	349	270	11	54	47	105	836
Total passage	6 119	6 227	359	1 198	3 057	1 874	18 834
Transport de fret	369	1 162	34	203	519	690	2 977
Autres recettes fret	49	30	4	13	40	30	166
Total fret	418	1 192	38	216	559	720	3 143
Maintenance	611	385	-	-	44	-	1 040
Autres	408	853	16	69	-	-	1 346
Total	7 556	8 657	413	1 483	3 660	2 594	24 363

- Exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	4 451	4 579	284	921	2 444	1 423	14 102
Autres recettes passage	270	214	9	43	42	82	660
Total passage	4 721	4 793	293	964	2 486	1 505	14 762
Transport de fret	278	883	23	153	391	518	2 246
Autres recettes fret	38	27	3	8	30	22	128
Total fret	316	910	26	161	421	540	2 374
Maintenance	462	308	-	-	37	-	807
Autres	333	702	12	47	-	-	1 094
Total	5 832	6 713	331	1 172	2 944	2 045	19 037

Groupe Air France-KLM

Chiffre d'affaires externe du transport aérien par destination

- Exercice clos au 31 décembre 2012 (12 mois)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	1 970	4 635	1 401	2 567	5 248	3 441	19 262
Transport de fret	5	49	148	603	1 168	899	2 872
Total	1 975	4 684	1 549	3 170	6 416	4 340	22 134

- Au 31 décembre 2011 (12 mois proforma)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	1 991	4 403	1 324	2 423	4 697	3 160	17 998
Transport de fret	5	51	152	603	1 191	975	2 977
Total	1 996	4 454	1 476	3 026	5 888	4 135	20 975

- Exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)

	France métropoli- taine	Europe hors France Afrique du Nord	Antilles Caraïbes Guyane Océan Indien	Afrique Moyen- Orient	Amériques Polynésie	Asie Nouvelle Calédonie	Total
<i>En millions d'euros</i>							
Passage régulier	1 536	3 486	978	1 860	3 781	2 461	14 102
Transport de fret	4	39	120	457	889	737	2 246
Total	1 540	3 525	1 098	2 317	4 670	3 198	16 348

7. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Carburant avions	7 328	6 438	5 012
Affrètements aéronautiques	556	571	441
Locations opérationnelles	957	848	641
Redevances aéronautiques	1 862	1 818	1 399
Commissariat	595	577	446
Achats d'assistance en escale	1 389	1 342	1 028
Achats d'entretien	1 151	1 172	907
Frais commerciaux et de distribution	876	847	670
Autres frais	1 718	1 904	1 407
Total	16 432	15 517	11 951
<i>Hors carburant avions</i>	<i>9 104</i>	<i>9 079</i>	<i>6 939</i>

8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Frais de personnel

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Salaires et traitements	5 556	5 521	4 160
Charges sociales	1 826	1 806	1 381
Charges nettes de retraite des régimes à prestations définies	306	206	170
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	5	11	4
Autres	(33)	(84)	(57)
Total	7 660	7 460	5 658

Le groupe verse des cotisations pour un régime de retraite multi-employeurs en France, la CRPN (Caisse de Retraite du Personnel Navigant). Ce plan multi-employeur étant assimilé à un plan d'Etat, il est comptabilisé en tant que régime à cotisations définies en « charges sociales ».

Le poste « autres » comprend notamment la capitalisation des frais de personnel sur les travaux d'entretien des avions et des moteurs.

Effectifs moyens de la période

	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Personnel navigant technique	8 403	8 560	8 550
Personnel navigant commercial	22 347	22 749	22 869
Personnel au sol	69 994	70 703	70 858
Total	100 744	102 012	102 277

Le groupe a intégré dans ses comptes à compter du 31 mars 2011 rétroactivement au 1^{er} octobre 2010, une société de catering située au Kenya, NAS Airport Services Limited. De ce fait, les effectifs du groupe comprenaient les effectifs de NAS Airport de 1 078 ETP au 31 décembre 2011 (9 mois) et 1 055 ETP au 31 décembre 2011 (12 mois).

9. AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Immobilisations incorporelles	67	68	52
Immobilisations aéronautiques	1 252	1 291	971
Autres immobilisations corporelles	272	283	210
Amortissements	1 591	1 642	1 233
Stocks	-	(4)	(3)
Créances	(1)	4	8
Provisions	158	55	58
Dépréciations et provisions	157	55	63
Total	1 748	1 697	1 296

L'impact de la revue des durées d'utilisation de certains avions sur la valeur des amortissements s'élève à (29) millions d'euros au 31 décembre 2012 (voir note 4.13.2).

Les variations d'amortissements des immobilisations sont présentées dans les notes 17 et 19.

Les variations des dépréciations relatives aux stocks et aux créances sont présentées dans les notes 24, 25 et 26.

Les mouvements au bilan du poste « provisions » sont détaillés dans la note 30.

10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Exploitation conjointe de lignes et fret	(39)	49	28
Couverture sur flux d'exploitation (change)	119	31	5
Autres	(5)	30	(4)
Total	75	110	29

11. PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Cessions de matériel aéronautique	7	16	19
Charges de restructuration	(471)	-	3
Perte de valeur	(173)	-	-
Résultat sur cession de filiales et participations	97	1	-
Autres	(40)	(144)	(46)
Autres produits et charges non courants	(587)	(143)	(43)

- Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Charges de restructuration

Le groupe a initié un plan de restructuration concernant l'ensemble des sociétés du groupe. Il comprend essentiellement deux volets : le redimensionnement de la flotte et un plan de réduction d'effectifs.

En ce qui concerne le groupe Air France, les modalités du plan ont été présentées aux instances représentatives du personnel d'Air France en juin 2012 et de ses filiales au cours du dernier trimestre 2012.

Concernant le redimensionnement de la flotte, les modalités d'application pourront se traduire, pour les appareils concernés, par des mises au rebut, des cessions, des démantèlements en pièces détachées ou des arrêts de contrats de location.

S'agissant du plan de réduction d'effectifs d'Air France qui porte sur 5 122 postes, il inclut des aides aux départs volontaires en retraite et un plan de départs volontaires, dont la période de candidatures s'est ouverte au cours du 4^{ème} trimestre 2012.

Concernant KLM, un redimensionnement de la flotte a été entrepris, se traduisant par la mise à la juste valeur d'avions MD11 dont l'exploitation a été arrêtée.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le groupe a procédé à sa meilleure estimation, à ce jour, des coûts engendrés par ces mesures et a enregistré une provision pour restructuration d'un montant total de 421 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette provision fera l'objet d'une mise à jour au fur et à mesure de l'évolution des modalités d'application.

Par ailleurs, une provision portant sur trois contrats de location déficitaires concernant des B747 de la société Martinair a été comptabilisée pour un montant de 50 millions d'euros.

Perte de valeur

Dans le cadre du plan de restructuration "Transform 2015" et tel que présenté fin août aux comités d'entreprise des sociétés concernées, le groupe Air France a décidé la réorganisation de son activité "régionale" en séparant l'activité France regroupée au sein d'un pôle régionale France (PRF) des autres compagnies régionales notamment en Irlande et en Belgique. Dans ce cadre, le groupe a procédé à la revue des actifs de City Jet et de sa filiale VLM dont la mesure doit se faire dorénavant de façon indépendante. Cette analyse a conduit le groupe à déprécier la totalité du goodwill attaché à VLM pour un montant de 168 millions d'euros (note 16).

Résultat sur cessions de filiales et participations

Le poste « résultat sur cession de filiales et participations » inclut un montant de 97 millions d'euros correspondant à la plus-value réalisée le 1^{er} mars 2012 par le groupe dans le cadre du placement privé d'une partie des actions d'Amadeus IT Holding SA dont le produit de cession ressort à 466 millions d'euros, tel que décrit en note 3.1.

Groupe Air France-KLM

Autres

Le poste « autres » comprend principalement :

- une taxe exceptionnelle sur les salaires aux Pays-Bas, liée à la crise économique en Europe, d'un montant de 17 millions d'euros,
- une provision complémentaire pour pratiques d'entente concernant le fret en Suisse, au Brésil et aux Etats-Unis pour un montant de 20 millions d'euros (voir note 30.3).

- Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 (proforma)

Un plan de retraite a été fermé aux Etats-Unis. L'impact de cette fermeture s'élevait à (26) millions d'euros.

12. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Produits des valeurs mobilières de placement	28	32	25
Autres produits financiers	55	60	46
Produits financiers	83	92	71
Intérêts sur emprunts	(269)	(294)	(223)
Intérêts sur contrat de location-financement	(87)	(96)	(73)
Intérêts intercalaires capitalisés	14	25	19
Autres charges financières	(94)	(98)	(74)
Coût de l'endettement financier brut	(436)	(463)	(351)
Coût de l'endettement financier net	(353)	(371)	(280)
Résultat de change	62	(116)	(186)
Variation de juste valeur des actifs et passifs financiers	62	(66)	(64)
Dotation nette aux provisions	15	2	3
Autres	-	-	-
Autres produits et charges financiers	139	(180)	(247)
Total	(214)	(551)	(527)

Le taux retenu pour la détermination des intérêts intercalaires ressort à 4% pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, contre 4,33% au 31 décembre 2011 (9 mois).

Les produits financiers sont principalement constitués des produits d'intérêts et des plus-values de cession des actifs financiers classés à la juste valeur par compte de résultat.

Au 31 décembre 2012, le groupe a enregistré un produit financier, en variation de juste valeur des actifs et passifs financiers, lié au swap sur l'OCEANE 2005 (voir note 31.2.1) d'un montant de 38 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est également due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant et change à hauteur de 30 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011 (9 mois et 12 mois proforma), le groupe a enregistré une charge financière, en variation de juste valeur des actifs et passifs financiers, liée au swap sur l'OCEANE 2005 (voir note 31.2.1) d'un montant de 51 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011 (12 mois proforma), la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est également due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant et change à hauteur de (12) millions d'euros.

Groupe Air France-KLM

Au 31 décembre 2011 (9 mois), la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers est également due à la variation de la part inefficace des dérivés carburant et change à hauteur de (21) millions d'euros, ainsi qu'à la variation de valeur des instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture, à hauteur de 15 millions d'euros.

13. IMPÔTS

13.1. Charge d'impôt

La charge d'impôt courant et le produit d'impôt différé se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
(Charge) / produit de l'exercice	(41)	(21)	(25)
(Charge) / produit d'impôt courant	(41)	(21)	(25)
Variation des différences temporaires	(60)	(188)	(163)
Variation des taux d'imposition	-	-	-
Impact de la CVAE	3	4	3
(Utilisation) / activation de déficits fiscaux	71	450	260
(Charge)/produit d'impôt différé des activités poursuivies	14	266	100
Total	(27)	245	75

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le groupe a reconnu un produit d'impôt différé actif au titre des déficits reportables de 71 millions d'euros, au titre du périmètre d'intégration fiscal néerlandais essentiellement, compte tenu des profits réalisés antérieurement et des perspectives de récupération de ces déficits sur les bénéfices futurs. Aux Pays-Bas, les déficits fiscaux sont reportables sur une durée de 9 ans, sans limitation dans le montant de récupération imputable chaque année.

En France, les déficits sont indéfiniment reportables. Toutefois, la loi de finance rectificative 2011 a introduit une limitation dans le montant des déficits fiscaux imputables chaque année. Cette mesure a conduit le groupe à limiter la reconnaissance des actifs d'impôt différé au titre des déficits reportables depuis le 1^{er} octobre 2011. La loi de finance rectificative 2012 a fait passer le montant limité de 60% à 50% du montant du bénéfice de la période au-delà du premier million d'euros. Cette nouvelle mesure a eu pour effet le rallongement de la période de récupération (voir note 13.4).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (9 mois), le groupe avait reconnu un produit d'impôt différé actif au titre des déficits reportables de 260 millions d'euros (218 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscal français et 40 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscal néerlandais).

13.2. Impôts différés directement comptabilisés dans les capitaux propres – part du groupe

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Auto-contrôle	(3)	11	7
Autres éléments du résultat global	31	(20)	146
Total	28	(9)	153

13.3. Taux effectif d'impôt

L'écart entre le taux d'imposition en France et le taux effectif d'impôt s'explique comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Résultat avant impôt	(1 094)	(1 031)	(501)
Taux d'impôt applicable en France	34,43%	34,43%	34,43%
Impôt théorique selon le taux d'imposition en vigueur en France	377	354	172
Différence de taux d'imposition en France/ étranger	(7)	(18)	(3)
Ecart d'acquisition	(59)	-	-
Eléments non déductibles ou non imposables	2	(2)	3
Variation des actifs d'impôts différés non reconnus	(323)	(91)	(92)
Impact de la CVAE	(21)	(17)	(13)
Autres	4	19	8
Impôt	(27)	245	75
Taux d'impôt réel	NS	24%	15%

Les taux d'impôt en vigueur en France et aux Pays-Bas sont respectivement de 34,43% et de 25%.

13.4. Variations des impôts différés au cours de la période

<i>En millions d'euros</i>	1er janvier 2012	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en autres éléments du résultat global	Montants reconnus en capitaux propre	Variation de la conversion	Reclassement et autres	31 décembre 2012
Immobilisations aéronautiques	(1 147)	(110)	-	-	-	-	(1 257)
Actifs de retraite	(786)	(61)	-	-	-	-	(847)
Dettes financières	614	144	-	-	-	-	758
Autres créiteurs	84	(55)	44	-	-	-	73
Titres de transport émis non utilisés	170	(4)	-	-	-	-	166
Autres	(343)	29	(13)	(3)	-	1	(329)
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	2 085	71	-	-	-	-	2 156
Impôts différés actif / (passif) nets	677	14	31	(3)	-	1	720

Groupe Air France-KLM

<i>En millions d'euros</i>	1er avril 2011	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en autres éléments du résultat global	Montants reconnus en capitaux propres	Variation de la conversion	Reclassement et autres	31 décembre 2011
Immobilisations aéronautiques	(1 091)	(28)	-	-	-	(28)	(1 147)
Actifs de retraite	(732)	(54)	-	-	-	-	(786)
Dettes financières	486	128	-	-	-	-	614
Autres créditeurs	11	(20)	92	-	-	1	84
Titres de transport émis non utilisés	205	(35)	-	-	-	-	170
Autres	(283)	(146)	56	-	-	30	(343)
Impôts différés correspondant aux pertes fiscales	1 826	255	(2)	7	-	(1)	2 085
Impôts différés actif / (passif) nets	422	100	146	7	-	2	677

Les impôts différés activés au titre des déficits reportables des périmètres d'intégration fiscale française et néerlandaise s'établissent à 2 100 millions d'euros au 31 décembre 2012 (1 645 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscale français et 455 millions d'euros au titre du périmètre d'intégration fiscale néerlandais).

La reconnaissance de cet actif pour chacun des deux périmètres est basée sur les perspectives de bénéfices imposables établies à partir du plan cible à trois ans du groupe et des mêmes hypothèses que celles décrites dans la note 18 « Test de valeur d'actif » de ces états financiers consolidés.

Sur la base de ces perspectives de bénéfices imposables, l'horizon de recouvrabilité ressort à 11 années pour le périmètre français et 6 années pour le périmètre néerlandais. La non réalisation des hypothèses retenues pourrait avoir un impact significatif sur l'horizon de recouvrabilité de ces actifs d'impôt différés.

13.5. Actifs d'impôt différé non reconnus

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Différences temporelles déductibles	469	159	32	8
Pertes fiscales	938	285	410	107
Total	1 407	444	442	115

Au 31 décembre 2012, l'effet cumulé de la limitation des impôts différés du groupe fiscal français se traduit par la non reconnaissance d'un actif d'impôt de 394 millions d'euros (soit une base de 1 144 millions d'euros), dont 239 millions d'euros au titre des pertes fiscales et 155 millions au titre des différences temporaires (non reconnaissance des actifs d'impôts sur les provisions restructuration).

Au 31 décembre 2011, l'effet de la limitation des impôts différés du groupe fiscal français sur le troisième trimestre s'était traduit par la non reconnaissance d'un actif d'impôt de 68 millions d'euros, soit une base de 198 millions d'euros.

Les autres actifs d'impôt non reconnus correspondent pour l'essentiel à une partie des déficits fiscaux de filiales du groupe Air France ainsi qu'aux déficits reportables de certaines filiales anglaises du groupe.

14. ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIES AUX ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

- **Exercice clos au 31 décembre 2012**

Au 31 décembre 2012, le poste « actifs détenus en vue de la vente » est constitué de la juste valeur de 6 appareils destinés à être cédés, pour un montant de 7 millions d'euros.

Groupe Air France-KLM

- Exercice clos au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, le poste « actifs détenus en vue de la vente » est constitué de la juste valeur de 3 appareils destinés à être cédés, pour un montant de 10 millions d'euros.

15. RÉSULTAT PAR ACTION

15.1. Résultat net – propriétaires de la société mère par action

Rapprochement des résultats utilisés pour le calcul des résultats par action

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Résultat net - propriétaires de la société mère	(1 192)	(809)	(442)
Dividendes à verser aux actionnaires prioritaires	-	-	-
Résultat net - propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat de base par action)	(1 192)	(809)	(442)
Effet des actions ordinaires potentielles sur le résultat :			
- intérêts versés sur les obligations convertibles (net d'impôt)	-	-	-
Résultat net - propriétaires de la société mère (retenu pour le calcul du résultat dilué par action)	(1 192)	(809)	(442)

Rapprochement du nombre d'actions utilisé pour le calcul des résultats par action

	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Nombre moyen pondéré :			
- d'actions ordinaires émises	300 219 278	300 219 278	300 219 278
- d'actions propres achetées dans le cadre des plans d'options	(1 116 420)	(1 229 714)	(1 229 714)
- d'actions propres achetées dans le cadre de plan de rachat d'actions	(159 712)	(133 675)	(537 424)
- d'autres actions propres achetées	(3 073 029)	(2 960 869)	(2 959 877)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	295 870 117	295 895 020	295 492 263
Conversion des OCEANE	-	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	295 870 117	295 895 020	295 492 263

Groupe Air France-KLM

15.2. Instruments non dilutifs

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Air France-KLM sur l'ensemble des périodes présentées, les instruments non dilutifs correspondent à l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions décrits en note 29.

15.3. Instruments émis postérieurement à la clôture

Aucun instrument n'a été émis postérieurement à la clôture.

16. GOODWILL

Détail des goodwill

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
VLM	168	(168)	-	168	-	168
UTA	112	-	112	112	-	112
Régional	60	-	60	60	-	60
Aeromaintenance Group	21	(4)	17	21	-	21
Britair	20	-	20	20	-	20
Cityjet	11	-	11	11	-	11
NAS Airport Services Limited	24	(1)	23	24	-	24
Autres	10	(1)	9	10	-	10
Total	426	(174)	252	426	-	426

Les goodwill concernent principalement l'activité « passage ».

Variation de la valeur nette des goodwill

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Solde en début de période	426	422
Acquisition	-	-
Perte de valeur	(173)	-
Variation de la conversion	(1)	4
Solde en fin de période	252	426

La perte de valeur enregistrée concerne principalement le goodwill attaché à VLM. En effet, dans le cadre du plan de restructuration "Transform 2015", le groupe a procédé à la revue des actifs de City Jet et de sa filiale VLM tel que décrit en note 11. Cette analyse a conduit le groupe à déprécier la totalité du goodwill attaché à VLM pour un montant de 168 millions d'euros au 31 décembre 2012. La charge afférente est comptabilisée en charges non courantes au compte de résultat.

17. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	Marques et slots	Fichiers clients	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Montant au 31 mars 2011	315	107	701	1 123
Acquisitions	-	-	124	124
Variation de périmètre	-	-	-	-
Cessions	-	-	(30)	(30)
Transfert	-	-	12	12
Montant au 31 décembre 2011	315	107	807	1 229
Acquisitions	-	-	146	146
Variation de périmètre	-	-	-	-
Cessions	-	-	(25)	(25)
Transfert	-	-	(4)	(4)
Montant au 31 décembre 2012	315	107	924	1 346
Amortissement				
Montant au 31 mars 2011	-	(100)	(328)	(428)
Amortissements de la période	-	(2)	(50)	(52)
Reprises sur cessions	-	-	25	25
Transfert	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2011	-	(102)	(353)	(455)
Amortissements de la période	-	-	(68)	(68)
Reprises sur cessions	-	-	19	19
Transfert	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2012	-	(102)	(402)	(504)
Valeur nette				
au 31 décembre 2011	315	5	454	774
au 31 décembre 2012	315	5	522	842

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

- des marques KLM et Transavia ainsi que des slots (créneaux de décollage / atterrissage) acquis par le groupe dans le cadre de l'acquisition de KLM. Ces immobilisations ont des durées d'utilité indéfinies, l'utilisation escomptée par le groupe étant, du fait de la nature propre de ces actifs, non bornée dans le temps.
- de logiciels et capitalisation de développement informatiques.

18. TEST DE VALEUR D'ACTIF

Concernant la méthodologie suivie pour le test de valeur d'actif, le groupe a alloué chacun des goodwill et des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéfinie aux unités génératrices de trésorerie (UGT), lesquelles correspondent aux secteurs d'activité du groupe (cf. « règles et méthodes comptables »).

Au 31 décembre 2012, les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont principalement rattachés à l'UGT « Passage » pour respectivement 201 millions d'euros et 798 millions d'euros.

La valeur recouvrable des actifs des UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité au 30 septembre 2012 (sans changement par rapport au 31 décembre 2011). Les tests ont été réalisés pour l'ensemble des UGT sur la base d'un plan cible à trois ans du groupe, validé par la direction, et qui intègre une hypothèse de reprise, après le ralentissement économique, permettant d'atteindre les prévisions à moyen terme réalisées par le groupe avant la survenance de la crise.

Un taux de croissance annuel de 3% a été appliqué de la 4^{ème} à la 10^{ème} année du test puis un taux de 1,5% à compter de la 11^{ème} année (taux retenu pour la détermination de la valeur terminale).

Le taux d'actualisation utilisé pour le test est le coût moyen pondéré du capital. Celui-ci s'élève à 7,7% à fin décembre 2012 contre 7,4% à fin décembre 2011.

Une variation à la hausse de 0,5% du coût moyen pondéré du capital n'aurait aucune influence sur l'ensemble des UGT du groupe évaluées au 31 décembre 2012. Egalement, s'agissant du taux de croissance long terme, une baisse de 0,5% n'aurait pas d'impact sur la valeur des UGT. Il en est de même pour une variation combinée de 0,5% à la hausse du coût moyen pondéré du capital et à la baisse du taux de croissance long terme.

19. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	Immobilisations aéronautiques					Autres immobilisations corporelles					Total
	Avions en pleine propriété	Avions en location financement	Actifs en cours de construction	Autres	Total	Terrains et constructions	Matériels et installations	Actifs en cours de construction	Autres	Total	
Valeur brute											
Au 31 mars 2011	10 622	4 788	969	2 107	18 486	2 642	1 270	67	901	4 880	23 366
Acquisitions	495	113	912	80	1 600	20	35	77	29	161	1 761
Cessions	(824)	(14)	(113)	(113)	(1 064)	(8)	(15)	(2)	(29)	(54)	(1 118)
Couverture de change	-	-	(107)	-	(107)	-	-	-	-	-	(107)
Transfert	579	329	(933)	69	44	19	(5)	(42)	6	(22)	22
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	3	-	1	4	4
Au 31 décembre 2011	10 872	5 216	728	2 143	18 959	2 673	1 288	100	908	4 969	23 928
Acquisitions	351	161	764	105	1 381	46	51	55	29	181	1 562
Cessions	(922)	(77)	(63)	(150)	(1 212)	(41)	(23)	-	(27)	(91)	(1 303)
Couverture de change	-	-	48	-	48	-	-	-	-	-	48
Transfert	(480)	883	(1 130)	37	(690)	64	10	(100)	15	(11)	(701)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	9 821	6 183	347	2 135	18 486	2 742	1 326	55	925	5 048	23 534
Amortissements											
Au 31 mars 2011	(5 203)	(1 341)	-	(902)	(7 446)	(1 328)	(803)	-	(638)	(2 769)	(10 215)
Amortissements de la période	(606)	(258)	-	(110)	(974)	(100)	(62)	-	(48)	(210)	(1 184)
Reprises sur cessions	123	14	-	109	246	6	13	-	29	48	294
Transfert	(9)	(60)	-	(27)	(96)	-	19	-	-	19	(77)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(2)	(2)
Au 31 décembre 2011	(5 695)	(1 645)	-	(930)	(8 270)	(1 422)	(834)	-	(658)	(2 914)	(11 184)
Amortissements de la période	(800)	(364)	-	(128)	(1 292)	(134)	(82)	-	(56)	(272)	(1 564)
Reprises sur cessions	286	73	-	134	493	34	20	-	15	69	562
Transfert	721	(111)	-	21	631	(1)	-	-	2	1	632
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	(5 488)	(2 047)	-	(903)	(8 438)	(1 523)	(896)	-	(697)	(3 116)	(11 554)
Valeur nette											
Au 31 décembre 2011	5 177	3 571	728	1 213	10 689	1 251	454	100	250	2 055	12 744
Au 31 décembre 2012	4 333	4 136	347	1 232	10 048	1 219	430	155	128	1 932	11 980

Les actifs aéronautiques en cours de construction comprennent principalement les avances et acomptes, les travaux de maintenance sur moteurs et les modifications avions.

Un détail des immobilisations données en garantie est communiqué dans la note 36 de ces états financiers.

Les engagements d'achats d'immobilisations sont donnés dans les notes 35 et 36 de ces états financiers.

La valeur nette des immobilisations corporelles financées par location financement est de 4 618 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 4 025 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les amortissements de la période comprennent au 31 décembre 2012 un montant de 40 millions d'euros correspondant à l'impact du redimensionnement de la flotte du groupe enregistré en charges de restructuration (voir note 11).

20. INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements corporels et incorporels figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidé se ventilent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 358	2 288	1 761
Acquisition d'immobilisations incorporelles	146	179	124
Part des acquisitions non encore payée et intérêts intercalaires	(32)	(34)	(13)
Total	1 472	2 433	1 872

21. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Variations de la période

Le tableau ci-dessous présente la variation des titres de participation dans les entreprises associées :

<i>En millions d'euros</i>	Alitalia	Kenya Airways	Autres	Total
Valeur des titres au 31 mars 2011	298	48	76	422
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	(22)	5	5	(12)
Distribution de dividendes	-	(1)	(1)	(2)
Variation de périmètre	-	-	6	6
Variation de juste valeur	(2)	-	-	(2)
Autres variations	-	-	2	2
Ecart de conversion	-	5	3	8
Valeur des titres au 31 décembre 2011	274	57	91	422
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	(61)	(12)	7	(66)
Distribution de dividendes	-	(1)	(3)	(4)
Variation de périmètre	-	1	2	3
Variation de juste valeur	(4)	(2)	-	(6)
Augmentation de capital	-	36	1	37
Ecart de conversion	-	(3)	-	(3)
Valeur des titres au 31 décembre 2012	209	76	98	383
Valeur de marché des titres cotés		40		

- **Au 31 décembre 2012**

Alitalia est détenue à 25% par Air France-KLM.
Kenya Airways est détenue par KLM à hauteur de 26,7%.

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence comprend notamment la contribution négative d'Alitalia pour un montant de (61) millions d'euros.

- **Au 31 décembre 2011**

Alitalia est détenue à 25% par Air France-KLM.
Kenya Airways est détenue par KLM à hauteur de 26%.

Groupe Air France-KLM

La part dans le résultat des sociétés mises en équivalence comprend notamment la contribution négative d'Alitalia pour un montant de (22) millions d'euros. Cette dernière reflète l'activité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Comptes simplifiés des principales sociétés mises en équivalence

Les titres mis en équivalence au 31 décembre 2012 concernent principalement les sociétés suivantes sur lesquelles le groupe exerce une influence notable :

- **Alitalia**
La société Alitalia Compagnia Aerea Italiana Spa est issue de l'apport de l'activité passage de l'ancienne société Alitalia et du rachat de la compagnie Air One. Cette société a démarré son activité le 12 janvier 2009. Elle dessert 78 destinations en Italie et dans le monde avec plus de 4 200 vols par semaine.
- **Kenya Airways**
Kenya Airways est la compagnie aérienne kenyane basée à Nairobi.

Les comptes des principales sociétés dont les titres sont mis en équivalence sont les données financières des exercices 2012 et 2011 non retraités des ajustements de consolidation.

<i>En millions d'euros</i>	Alitalia	Kenya Airways
	31/12/2011	31/03/2011
% détention au 31 décembre 2011	25%	26%
Chiffre d'affaires	3 478	785
Résultat d'exploitation	(6)	53
Résultat net	(69)	32
Capitaux propres	479	212
Total Actif	2 798	721
Total Passif	2 798	721
	31/12/2012	31/03/2012
% détention au 31 décembre 2012	25%	26,7%
Chiffre d'affaires	ND	949
Résultat d'exploitation	ND	11
Résultat net	ND	14
Capitaux propres	ND	203
Total Actif	ND	681
Total Passif	ND	681

22. ACTIFS DE PENSION

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Solde en début de période	3 217	2 995
(Charge) / produit de la période	(111)	(36)
Paiement des cotisations au fonds	363	258
Reclassement	1	-
Ecart de conversion	-	-
Solde en fin de période	3 470	3 217

L'analyse de ces actifs de pensions est présentée en note 30.1.

23. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
<u>Actifs disponibles à la vente</u>				
Titres de participation disponible	-	475	-	901
Titres de participation nantis	-	229	-	-
<u>Actifs de transaction</u>				
Valeurs mobilières de placement	235	85	149	210
Comptes de trésorerie nantis	636	-	533	95
<u>Prêts et créances</u>				
Dépôts liés aux locations financières (obligations)	31	125	40	125
Autres dépôts liés aux locations financières	11	639	4	487
Autres prêts et créances	20	124	15	208
Immobilisations financières diverses	-	-	10	-
Valeur brute	933	1 677	751	2 026
Dépréciation en début d'exercice				
Dotation de l'exercice	-	(11)	-	(13)
Utilisation	-	10	-	2
Dépréciation en fin d'exercice	-	(12)	-	(11)
Total	933	1 665	751	2 015

Les actifs disponibles à la vente se présentent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur	% intérêt	Capitaux propres	Résultat	Cours de bourse (en €)	Date de clôture
Au 31 décembre 2012						
Amadeus (*)	659	7,73%	ND	ND	19,05	Décembre 2012
Club Med (*)	9	2,1%	ND	ND	13,38	Octobre 2012
Voyages Fram	8	8,71%	ND	ND	NA	Décembre 2012
Autres	28	-	-	-	-	-
Total	704					
Au 31 décembre 2011						
Amadeus (*)	854	15,23%	1 266	730	12,54	Décembre 2011
Club Med (*)	8	1,70%	512	2	15,20	Octobre 2011
Voyages Fram	9	8,71%	89	(16)	NA	Décembre 2011
Autres	30	-	-	-	-	-
Total	901					

(*) Sociétés cotées

Groupe Air France-KLM

Les actifs de transaction correspondent principalement à des parts dans des fonds communs de placement n'entrant pas dans la catégorie « équivalents de trésorerie » ainsi qu'à des comptes de trésorerie nantis, principalement dans le cadre du contrat de swap conclu avec Natixis sur l'OCEANE 2005 (voir note 31) et dans celui de la garantie donnée à l'Union européenne sur le litige anti-trust (voir note 30).

Concernant les actions Amadeus, le groupe a conclu, le 13 novembre 2012, une opération de couverture avec la Société Générale afin de protéger la valeur d'un tiers de ses actions, soit 12 millions de titres. L'instrument de couverture mis en place est un collar. Dans le cadre de cette opération, un prêt de titres Amadeus a été mis en place avec la Société Générale pour la même quantité de titres. Le collar a été qualifié d'instrument de couverture de juste valeur. Sa juste valeur au 31 décembre 2012 s'élève à 0,2 million d'euros.

Le poste « prêts et créances » comprend principalement les dépôts versés dans le cadre des locations opérationnelles et financières.

Transfert d'actifs financiers non déconsolidant

Contrat de cession de créances entre le groupe et la Société Générale :

Le groupe et la Société Générale ont conclu un contrat de prêt garanti par les créances 1% logement d'Air France. Chacun des CIL (Comités interprofessionnels du logement), Air France et la Société Générale ont conclu une convention de délégations de créances tripartite qui fait référence au contrat de prêt. Par cette convention, les CIL s'engagent à effectuer les remboursements de leurs créances directement auprès de la Société Générale à chaque échéance. Il s'agit de délégations imparfaites : en cas de non-paiement par les CIL, Air France reste tenue à l'égard de la Société Générale du remboursement du prêt et des intérêts. Au 31 décembre 2012, le montant des créances déléguées s'élève à 112 millions d'euros.

Contrat de prêt de titres entre le groupe et la Société Générale :

Le 13 novembre 2012, le groupe et la Société Générale ont signé un contrat de prêt de titres dans le cadre de l'opération de couverture de la valeur des titres Amadeus décrite ci-dessus. Au 31 décembre 2012, le montant des titres prêtés hors couverture s'élève à 229 millions d'euros.

Transfert d'actifs financiers déconsolidant

Contrat de cession de créances entre le groupe et Natixis Factor:

Le groupe et Natixis Factor ont signé un contrat d'affacturage sur les créances émanant des contrats de mandat avec les agences de voyages. Le contrat s'applique à la totalité des créances éligibles en France métropolitaine comprenant Monaco et Andorre, Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion. Il s'agit d'un contrat d'affacturage sans recours sur les créances éligibles. Le montant des créances cédées à fin décembre 2012 s'élève à 84 millions d'euros.

Le lien conservé par le groupe avec ces actifs transférés est un risque de dilution partiel. L'exposition maximale du groupe s'élève à 5% du montant des créances inscrites au compte courant d'affacturage.

Contrat de cession de créances entre le groupe et la Compagnie Générale d'Affacturage:

Le groupe et la Compagnie Générale d'Affacturage ont signé un contrat d'affacturage sur les créances établies sur American Express Travel Related Services Company et American Express Payment Services Limited. Il s'agit d'un contrat d'affacturage sans recours sur les créances éligibles. Le montant des créances cédées à fin décembre 2012 s'élève à 111 millions d'euros. Le lien conservé par le groupe avec ces actifs transférés est un risque de dilution (chargebacks).

Autres contrats de cession de créances:

Le groupe a également 3 autres contrats de cession de créances qui représentent, à fin décembre 2012, un montant de 51 millions d'euros.

24. STOCKS ET ENCOURS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Pièces de rechanges aéronautiques	508	559
Autres approvisionnements	176	191
Encours de production	7	8
Valeur brute	691	758
Dépréciation en début d'exercice	(173)	(174)
Dotations de l'exercice	(18)	(15)
Reprise de dépréciation suite à des sorties et des cessions	18	14
Reprise de dépréciation devenue sans objet	-	-
Reclassement	3	2
Dépréciation en fin d'exercice	(170)	(173)
Valeur nette	521	585

25. CRÉANCES CLIENTS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Compagnies aériennes	495	525
Autres clients :		
* Passage	625	604
* Fret	378	400
* Maintenance	364	249
* Autres	82	84
Valeur brute	1 944	1 862
Dépréciation en début d'exercice	(88)	(83)
Dotations de l'exercice	(18)	(16)
Utilisation	19	8
Variation de la conversion	-	-
Reclassement	2	3
Dépréciation en fin d'exercice	(85)	(88)
Valeur nette	1 859	1 774

26. AUTRES DEBITEURS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Fournisseurs débiteurs	161	-	118	-
Etat	71	-	74	-
Instruments dérivés	201	103	315	149
Charges constatées d'avance	156	49	209	19
Débiteurs divers	241	-	281	-
Valeur brute	830	152	997	168
Dépréciation en début d'exercice	(2)	-	(2)	-
Dotation de l'exercice	-	-	-	-
Utilisation	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-
Dépréciation en fin d'exercice	(2)	-	(2)	-
Valeur nette	828	152	995	168

Au 31 décembre 2012, les instruments dérivés non courants comprennent un montant de 9 millions d'euros relatifs à la couverture de la dette en devises.

Au 31 décembre 2011, les instruments dérivés ne comprenaient pas de couverture de la dette en devises.

27. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET CONCOURS BANCAIRES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
SICAV (actifs de transaction)	2 467	1 552
Dépôts (actifs de transaction) et comptes à termes	334	293
Caisses et banques	619	438
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 420	2 283
Concours bancaires	(257)	(157)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires	3 163	2 126

28. CAPITAUX PROPRES

28.1. Capital

Au 31 décembre 2012, le capital social d'Air France-KLM, entièrement libéré, est divisé en 300 219 278. Chaque action, ayant une valeur nominale d'un euro, confère un droit de vote à son détenteur.

Groupe Air France-KLM

L'évolution du nombre d'actions en circulation est la suivante :

<i>En nombre de titres</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
En début de période	300 219 278	300 219 278
Emission d'actions dans le cadre de la conversion des OCEANE	-	-
En fin de période	300 219 278	300 219 278
Dont : - nombre de titres émis et payés	300 219 278	300 219 278
- nombre de titres émis et non payés	-	-

Les actions composant le capital social d'Air France-KLM ne sont soumises ni à restriction ni à préférence concernant la distribution de dividendes et le remboursement du capital.

Nombre d'actions autorisées

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 7 juillet 2011 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'Assemblée, à émettre des actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital d'Air France-KLM dans la limite d'un montant total de 120 millions d'euros en nominal.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital et les droits de vote se répartissent de la façon suivante :

	en % du capital		en % des droits de vote	
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Etat français	16%	16%	16%	16%
Salariés et anciens salariés	10%	10%	10%	10%
Actions détenues par le groupe	1%	2%	-	-
Public	73%	72%	74%	74%
Total	100%	100%	100%	100%

La ligne « Salariés et anciens salariés » regroupe les titres détenus par le personnel et les anciens salariés identifiés dans des fonds ou par un code Sicovam.

Autres titres donnant accès au capital

OCEANE

Voir note 31.2.

28.2. Primes d'émission et de fusion

Les primes d'émission et de fusion représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature par Air France-KLM.

28.3. Actions d'auto-contrôle

	Actions d'auto-contrôle	
	En nombre	En millions d'euros
Au 31 mars 2011	4 549 912	(94)
Variation de la période	1 089 565	5
Au 31 décembre 2011	5 639 477	(89)
Variation de la période	(1 450 072)	4
Au 31 décembre 2012	4 189 405	(85)

Au 31 décembre 2012, Air France-KLM détient 3 072 985 de ses propres actions, acquises en vertu des autorisations annuelles consenties par l'Assemblée générale des actionnaires. Au 31 décembre 2012, le groupe détient également 1 116 420 de ses propres actions au titre des plans de stock-options émis par KLM. L'ensemble de ces titres est classé en réduction des capitaux propres.

28.4. Réserves et résultat

<i>En millions d'euros</i>		
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Réserve légale	70	70
Réserves distribuables	850	962
Réserves sur instruments dérivés	(43)	55
Réserves sur actifs financiers disponibles à la vente	253	86
Autres réserves	1 800	2 127
Résultat net – propriétaires de la société mère	(1 192)	(442)
Total	1 738	2 858

Au 31 décembre 2012, la réserve légale de 70 millions d'euros, représente 23% du capital social d'Air France-KLM. La réglementation française exige qu'une société anonyme affecte chaque année 5% de son résultat net statutaire à cette réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social de la société. Ce montant affecté à la réserve légale est déduit du résultat distribuable pour l'année en cours.

La réserve légale de toute société soumise à cette réglementation ne peut faire l'objet d'une distribution aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

29. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

29.1. Plans de paiement fondés sur des actions et autres plans en vigueur au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, aucun plan de paiement fondé sur des actions n'est en vigueur dans le groupe Air France-KLM.

29.2. Mouvements des options

	Prix moyen d'exercice (€)	Nombre d'options
Options en circulation au 31 mars 2011	26,16	768 216
<i>Dont options exerçables au 31 mars 2011</i>	<i>26,16</i>	<i>768 216</i>
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	17,83	(377 699)
Options exercées au cours de la période	-	-
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options en circulation au 31 décembre 2011	34,21	390 517
<i>Dont options exerçables au 31 décembre 2011</i>	<i>34,21</i>	<i>390 517</i>
Options auxquelles il est renoncé au cours de la période	34,21	(390 517)
Options exercées au cours de la période	-	-
Options attribuées au cours de la période	-	-
Options en circulation au 31 décembre 2012	-	-
<i>Dont options exerçables au 31 décembre 2012</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

29.3. Descriptif des plans

Plans d'options de souscription d'actions KLM

Avant le rapprochement avec Air France, les membres du Directoire et les principaux cadres de KLM disposaient d'options d'achat d'actions de KLM. Dans le cadre du contrat de regroupement entre KLM et Air France, les options d'achats d'actions et SAR (Share Appreciation Rights) non exercées lors du rapprochement ont été modifiées, le 4 mai 2004, de sorte que leur détenteur puisse acheter des actions Air France-KLM et des SAR attachées aux actions Air France-KLM. Les actions détenues par KLM dans le cadre de ce plan ont été converties en action Air France-KLM et transférées à une fondation dont l'unique objet est de détenir ces actions.

Les conditions d'acquisition du plan de stock-options octroyé par KLM en juillet 2007 prévoyait l'acquisition d'un tiers des stock-options à la date d'attribution, d'un second tiers à la fin de la première année et du dernier tiers à la fin de la seconde année. L'acquisition des stock-options était conditionnelle à l'atteinte de critères de performance prédéterminés ne dépendant pas du marché.

Plan Echange Salaire / Actions 2005 Air France-KLM

Le 1^{er} février 2005, le groupe a lancé un plan d'échange salaire contre actions au terme duquel les employés d'Air France résidant en France se sont vus proposer d'acquérir des actions Air France-KLM au prix de 14 euros par action en échange d'une réduction de leur salaire sur une période de 6 ans. L'offre était limitée à un maximum de 13 186 853 actions ordinaires.

A la date de clôture de l'offre, soit le 21 février 2005, les employés d'Air France avaient ainsi acquis 12 612 671 actions Air France-KLM.

Groupe Air France-KLM

Ces actions ont été attribuées par l'Etat français, actionnaire d'Air France-KLM, sous condition de versement d'une soulte d'un montant de 110 millions d'euros réglée par le groupe en avril 2007.

Les réductions de salaire se sont étalées sur la période allant de mai 2005 à mai 2011.

Dans le cas où un salarié ayant participé à l'ESA quitte le groupe avant la fin de la période de 6 ans, les actions non acquises et non rachetées sont restituées à Air France qui, à son tour, les restitue à l'Etat français. La juste valeur des services rendus dans le cadre de ce plan d'achat d'actions a été déterminée sur la base de la valeur de marché de l'action Air France-KLM à la date de clôture de l'offre soit un cours de 14,30 euros, et ressort à 180 millions d'euros. La charge de salaire correspondante est reconnue sur la période d'acquisition des droits de mai 2005 à mai 2011. Chaque versement, correspondant à la réduction de salaire sur une base annuelle, est considéré comme une acquisition indépendante. Le plan ESA 2005 est donc reconnu sur une base linéaire sur la période de service requise pour chaque part acquise séparément.

Plan SARs KLM

KLM a mis en place au cours des exercices clos au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 des Shares Appreciation Rights (SARs ou droits à appréciation d'actions) qui constituent des plans fondés sur des actions et réglés en trésorerie.

Plans	Date d'attribution	Nombre de SARs attribués	Date de départ d'exercice des SARs	Date d'expiration / de clôture	Nombre de SARs exercés au 31/12/2012
KLM	01/07/2008	153 080	01/07/2008	01/07/2013	38 808
KLM	01/07/2009	136 569	01/07/2009	01/07/2014	23 628
KLM	01/07/2010	145 450	01/07/2010	01/07/2015	-
KLM	01/07/2011	144 235	01/07/2011	01/07/2016	-
KLM	01/04/2012	146 004	01/04/2012	01/04/2016	-

Groupe Air France-KLM

La variation des SARs est la suivante :

	Nombre de SARs
SARs en circulation au 31 mars 2011	333 765
<i>Dont SARs exerçables au 31 mars 2011</i>	<i>193 276</i>
SARs attribués au cours de la période	144 235
SARs exercés au cours de la période	(11 088)
SARs auxquels il est renoncé au cours de la période	(1 415)
SARs en circulation au 31 décembre 2011	465 497
<i>Dont SARs exerçables au 31 décembre 2011</i>	<i>270 908</i>
SARs attribués au cours de la période	146 004
SARs exercés au cours de la période	(51 348)
Autres variations des SARs au cours de la période	13 493
SARs en circulation au 31 décembre 2012	573 646
<i>Dont SARs exerçables au 31 décembre 2012</i>	<i>357 687</i>

Les plans SARs octroyés par KLM prévoient l'acquisition d'un tiers des droits à la date d'attribution, d'un second tiers à la fin de la première année et du dernier tiers à la fin de la seconde année. L'acquisition des droits est conditionnelle à l'atteinte de critères de performance prédéterminés ne dépendant pas du marché.

La juste valeur des services rendus dans le cadre des plans d'octroi de SARs a été déterminée sur la base de la valeur de marché de l'action Air France-KLM à la date de clôture, soit 6,99 euros :

SARs	Valeur de marché au 31/12/2012 (en millions d'euros)
01/07/2008	0,5
01/07/2009	0,5
01/07/2010	0,9
01/07/2011	1,1
01/04/2012	1,0

29.4. Charges de personnel liées aux paiements fondés sur des actions

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012	01.01.2011	01.04.2011
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2011
	(12 mois)	(12 mois)	(9 mois)
		Proforma	
ESA 2005	3	11	5
Plan de stock options	2	-	(1)
Charges de personnel (note 8)	5	11	4

30. PROVISIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Avantages du personnel note 30.1	Restitution d'avions	Restruc- turation	Litiges	Autres	Total
Montant au 31 mars 2011	986	556	122	401	152	2 217
<i>Dont : non courant</i>	986	414	-	382	148	1 930
<i>courant</i>	-	142	122	19	4	287
Dotations de l'exercice	136	173	4	26	45	384
Reprises pour utilisation	(72)	(115)	(114)	(23)	(30)	(354)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(3)	-	-	-	(3)
Ecart de conversion	6	3	-	-	3	12
Désactualisation	-	(10)	-	-	-	(10)
Reclassement	-	(29)	-	-	-	(29)
Montant au 31 décembre 2011	1 056	575	12	404	170	2 217
<i>Dont : non courant</i>	1 056	459	-	390	156	2 061
<i>courant</i>	-	116	12	14	14	156
Dotations de l'exercice	127	259	442	51	103	982
Reprises pour utilisation	(91)	(119)	(26)	(15)	(39)	(290)
Reprises de provisions devenues sans objet	-	(3)	-	(1)	-	(4)
Ecart de conversion	1	1	-	-	1	3
Désactualisation	-	(25)	-	-	-	(25)
Reclassement	1	(47)	-	-	5	(41)
Montant au 31 décembre 2012	1 094	641	428	439	240	2 842
<i>Dont : non courant</i>	1 094	545	4	429	215	2 287
<i>Courant</i>	-	96	424	10	25	555

Au 31 décembre 2012, l'impact sur la charge de retraite, d'un montant de 68 millions d'euros, lié aux plans de départs volontaires chez Air France et ses filiales régionales a été enregistré en « autres produits et charges non courant » (voir note 11).

Au 31 mars 2011, l'impact lié à la fermeture d'un plan de retraite aux Etats-Unis a été enregistré en « autres produits et charges non courant » (voir note 11).

Les mouvements de provision pour restructuration impactant le compte de résultat sont enregistrés en « autres produits et charges non courants » lorsque les effets sont significatifs (voir note 11).

Les mouvements de provision pour restitution impactant le compte de résultat sont enregistrés en « dépréciations et provisions » à l'exception des effets d'actualisation et de désactualisation qui sont comptabilisés en « autres produits et charges financiers ».

Les mouvements de provision pour litiges ainsi que des autres provisions pour risques et charges impactant le compte de résultat sont enregistrés, selon leur nature, dans les différentes rubriques correspondantes du compte de résultat.

30.1. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le groupe compte un nombre important de plans de retraite et autres avantages à long terme au bénéfice de ses salariés. Les caractéristiques spécifiques de ces plans (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois, des réglementations et des conventions applicables dans chaque pays où travaillent les salariés. Plusieurs de ces plans sont à prestations définies.

Groupe Air France-KLM

Surplus des fonds de retraite

Le groupe constitue pour un certain nombre d'engagements de retraite des fonds de couverture.

Les engagements du groupe KLM sont pour l'essentiel couverts par des fonds constitués conformément à la réglementation néerlandaise et à la convention collective de la société. Concernant le niveau de couverture des engagements, et particulièrement pour le programme relatif aux personnels navigants et personnel au sol, de fortes contraintes de « sécurité » obligent la société à toujours être en position de « sur couverture ».

Description des hypothèses actuarielles utilisées

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée pour les clôtures au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. Ces calculs intègrent :

- Des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
- Des hypothèses de départ à la retraite variant entre 55 et 67 ans selon les localisations et législations applicables.
- Des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements.

Les taux d'actualisation des différentes zones géographiques sont donc déterminés en fonction de la durée de chacun des plans concernés, en tenant compte de l'évolution moyenne des taux d'intérêt des obligations de première catégorie observée sur les principaux indices disponibles. Dans certains pays où le marché relatif à ce type d'obligations n'est pas suffisamment important, le taux d'actualisation est déterminé en référence aux obligations d'état. La majeure partie des engagements du groupe se situe dans la zone euro.

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Zone euro – Durée 4 à 5 ans	3,00%	4,25%
Zone euro – Durée 10 à 15 ans	3,00%	4,75%
Zone euro – Durée 15 ans et plus	3,65%	5,00%

La sensibilité à l'évolution du taux d'actualisation sur la charge annuelle et l'engagement est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2012 (12 mois)	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)
Hausse de 0,25% du taux d'actualisation		
Impact sur l'engagement	(667)	(533)
Diminution de 0,25% du taux d'actualisation		
Impact sur l'engagement	825	697

- Une hypothèse de taux de rentabilité à long terme pour les fonds investis en couverture des plans de retraite et qui sont les suivants :

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Zone euro	Entre 3,00% et 3,65%	Entre 3,00% et 6,75%

Les taux de rendement moyens attendus à long terme des actifs des régimes du groupe ont été déterminés sur la base des rendements à long terme moyens attendus des différentes catégories d'actifs : actions, obligations, immobilier ou autres, pondérés par leur poids respectif dans la politique d'allocation des actifs de ces régimes.

Groupe Air France-KLM

La sensibilité au changement du taux de rendement sur la charge annuelle est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2012 (12 mois)	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)
Hausse de 0,25% du taux de rendement		
Impact sur la charge	40	36
Diminution de 0,25% du taux de rendement		
Impact sur la charge	(40)	(36)

- Une hypothèse de taux d'augmentation des dépenses de santé :

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
USA-Canada	Entre 7,3% et 8,0%	Entre 9,5% et 10,0%

La sensibilité à l'évolution des coûts médicaux des régimes santé accordés postérieurement à l'emploi sur la charge annuelle et l'engagement est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2012 (12 mois)	Sensibilité des hypothèses de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (9 mois)
Hausse de 1% des coûts médicaux		
Impact sur la charge	-	-
Impact sur l'engagement	9	7
Diminution de 1% des coûts médicaux		
Impact sur la charge	-	-
Impact sur l'engagement	(7)	(5)

- En moyenne, les principales hypothèses utilisées pour la valorisation des engagements sont résumées ci-dessous :

	Retraites et indemnités assimilées		Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites	
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Taux d'actualisation	3,58%	4,94%	3,44%	4,48%
Taux d'augmentation des salaires	1,69%	2,45%	-	-
Rendement à long terme attendu des actifs	3,65%	5,64%	-	-

Groupe Air France-KLM

Evolution des engagements

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'engagement net des fonds de couverture concernant les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe avec les montants reconnus dans les états financiers du groupe, au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.

(en millions d'euros)

	Retraites et indemnités assimilées		Avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi autres que les retraites	
	Au 31 décembre 2012 (12 mois)	Au 31 décembre 2011 (9 mois)	Au 31 décembre 2012 (12 mois)	Au 31 décembre 2011 (9 mois)
Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice	14 085	13 270	48	40
Coût des services	413	285	1	-
Charge d'intérêt	682	504	2	2
Cotisations des participants	55	39	-	-
Modifications des plans	1	4	-	-
Réduction / liquidation de régimes	(86)	-	-	-
Prestations payées	(510)	(385)	(3)	(2)
Transfert de plans	-	2	-	-
Pertes (Gains) actuariels	1 626	333	12	4
Ecarts de conversion	12	33	(1)	4
Autres	(18)	-	-	-
Montant des engagements à la clôture de l'exercice	16 260	14 085	59	48
<i>Dont engagement résultant de régimes intégralement ou partiellement financés</i>	<i>16 037</i>	<i>13 879</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dont engagement résultant de régimes non financés</i>	<i>223</i>	<i>206</i>	<i>59</i>	<i>48</i>
Valeur de marché des actifs affectés aux plans à l'ouverture de l'exercice	14 781	14 174	-	-
Rendement réel des actifs	2 060	602	-	-
Cotisations de l'employeur	423	309	-	-
Cotisations des participants	55	39	-	-
Transfert de plans	1	2	-	-
Prestations payées par les actifs	(482)	(367)	-	-
Ecarts de conversion	10	22	-	-
Autres	(18)	-	-	-
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture de l'exercice	16 830	14 781	-	-
Montant net figurant au bilan :				
Engagement net	570	696	(59)	(48)
Coûts des services passés non reconnus	123	151	-	-
Pertes / (Gains) actuariels non reconnus	1 722	1 353	20	9
Actif (Provision) net figurant au bilan	2 415	2 200	(39)	(39)
Montants reconnus au bilan ^(*) :				
Engagements financés d'avance (note 22)	3 470	3 217	-	-
Engagements provisionnés	(1 055)	(1 017)	(39)	(39)
Montant net reconnu	2 415	2 200	(39)	(39)
Charge de la période :				
Coût des services	413	286	1	-
Charge d'intérêt	682	505	2	1
Rendement attendu des actifs	(834)	(647)	-	-
Réduction/Liquidation de régimes	(69)	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	18	17	-	-
Amortissement des pertes (gains) actuariels	24	10	1	-
Charge de la période	234	171	4	1

(*) A l'exception des plans de retraite dont la position est un actif net inscrit en totalité en actif non courant, l'ensemble des engagements est provisionné dans les passifs non courants.

Groupe Air France-KLM

Les engagements, la valeur de marché des actifs affectés aux plans et les ajustements liés à l'expérience sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Engagements	Valeur de marché des actifs affectés aux plans	Engagement net	Ajustements liés à l'expérience sur	
				les engagements	les actifs affectés aux plans
Au 31 mars 2009	11 095	11 031	(64)	(133)	(2 788)
Au 31 mars 2010	13 122	13 487	365	95	1 854
Au 31 mars 2011	13 310	14 174	864	47	(4)
Au 31 décembre 2011	14 133	14 781	648	73	(44)
Au 31 décembre 2012	16 319	16 830	511	41	1 226

Composition des actifs affectés aux plans

La composition moyenne pondérée des fonds investis dans les plans de retraite et autres avantages à long terme du groupe est la suivante :

	Fonds investis	
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Actions	39%	36%
Obligations	50%	52%
Immobilier	9%	12%
Autres	2%	-
Total	100%	100%

Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente les sorties de trésorerie attendues, concernant les retraites et autres avantages à long terme, au 31 décembre 2012, sur les dix prochaines années :

<i>En millions d'euros</i>	Retraites
Estimation des cotisations à payer pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	427
Estimation des prestations payées sur les exercices clos au 31 décembre :	
2013	516
2014	492
2015	518
2016	537
2017	562
2018-2022	3 163

Risques liés aux engagements de retraite

Certains engagements du groupe font l'objet d'une « sur-couverture » déterminée à la fois par la réglementation locale et les différentes conventions collectives. Une évolution des réglementations et / ou des accords collectifs pourrait avoir un impact sur les niveaux requis des ratios de solvabilité des fonds de pension.

30.2. PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION

Au 31 décembre 2012, la provision pour restructuration intègre principalement la provision pour les plans de départs volontaires d'Air France et de ses filiales régionales (voir note 11).

30.3. PROVISIONS POUR LITIGES

Provision pour litiges avec les tiers

Une évaluation des risques de litiges avec les tiers a été effectuée avec le concours des avocats du groupe et des provisions ont été enregistrées lorsque les circonstances les rendaient nécessaires.

Les provisions pour litiges comprennent également des provisions pour risques fiscaux. De telles provisions sont constituées lorsque le groupe estime que l'administration fiscale pourrait être amenée à remettre en cause une position fiscale prise par le groupe ou l'une de ses filiales.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Air France-KLM et ses filiales Air France et KLM (et leurs filiales) sont impliqués dans divers litiges dont certains peuvent avoir un caractère significatif.

Provision pour litiges en matière de législation anti-trust

Dans le secteur du fret aérien

a) Enquête des autorités de la concurrence

Air France, KLM et Martinair, filiale entièrement détenue par KLM depuis le 1^{er} janvier 2009, sont impliquées depuis février 2006 avec vingt-cinq autres compagnies aériennes dans des enquêtes diligentées par les autorités de la concurrence de plusieurs Etats concernant des allégations d'entente ou de pratiques concertées dans le secteur du fret aérien.

Les procédures ouvertes aux Etats-Unis, en Australie et au Canada ont donné lieu à des accords transactionnels (Plea Agreements) conclus entre les trois sociétés du groupe et les autorités compétentes et au paiement d'amendes qui ont mis fin à ces procédures. En juillet 2012, un accord a été conclu entre l'autorité de la concurrence de l'Afrique du Sud d'une part, Air France et KLM d'autre part pour un montant total de 1,8 million d'euros sans impact sur les comptes, des provisions ayant déjà été constituées. Cet accord a été homologué par le Tribunal le 17 octobre 2012.

En Europe, par décision en date du 9 novembre 2010, la Commission Européenne a imposé des amendes à 14 opérateurs de fret aérien dont Air France, KLM et Martinair, principalement pour des pratiques d'entente concernant la surcharge fuel. A ce titre, des amendes pour un montant total de 340 millions d'euros ont été imposées aux sociétés du groupe.

En sa qualité de société mère du groupe, la société Air France-KLM a été déclarée conjointement et solidairement responsable des pratiques anticoncurrentielles commises par Air France et KLM.

L'ensemble des sociétés du groupe a formé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne les 24 et 25 janvier 2011.

Les recours n'étant pas suspensifs, les sociétés du groupe ont choisi, comme elles en avaient la possibilité, de ne pas effectuer immédiatement le paiement des amendes, mais de constituer des garanties bancaires jusqu'au prononcé d'une décision définitive par les juridictions communautaires.

En Corée du Sud, le 29 novembre 2010 Air France-KLM, Air France et KLM, ont été sanctionnées d'une amende dont le montant total a été ramené à 8,8 millions d'euros déjà payée.

Les trois sociétés ont formé un recours devant la Cour d'Appel de Séoul en décembre 2010.

Groupe Air France-KLM

Par une décision du 16 mai 2012, la 6^{ème} chambre de la Cour d'Appel de Séoul a confirmé les sanctions prononcées en première instance mais elle a mis hors de cause la société holding Air France-KLM pour les pratiques postérieures au 15 septembre 2004, date de sa transformation en société holding. En revanche, l'appel formé par Air France et par KLM a été rejeté. Cette décision de rejet fait l'objet d'un pourvoi devant la Cour Suprême qui devrait statuer sur ce pourvoi dans un délai de 1 à 2 ans.

Les procédures engagées contre les sociétés du groupe au Brésil et en Suisse étaient toujours en cours au 31 décembre 2012. Ces procédures ont donné lieu à la constitution de provisions.

b) Actions civiles

Au Canada, les sociétés du groupe ont mis fin aux actions collectives en concluant le 19 septembre 2011 un accord transactionnel par le versement d'une somme de CAD 6,5 millions (4,6 millions d'euros).

Le montant total des provisions constituées au 31 décembre 2012 s'élève à 368 millions d'euros pour l'ensemble des procédures en cours.

30.4. AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour contrat à l'heure de vol dans le cadre de l'activité maintenance du groupe, des provisions pour la quote-part des émissions de CO2 non couvertes par l'allocation de quotas gratuits et des provisions pour démantèlement de bâtiments.

30.5. PASSIFS EVENTUELS

Le groupe est impliqué dans diverses procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées dans ses états financiers.

Litiges en matière de législation anti-trust

Ces litiges n'ont pas donné lieu à la constitution de provision, le groupe n'étant pas en mesure, à ce stade, d'en apprécier le risque financier.

a) Actions civiles dans le secteur du fret aérien

A la suite de l'ouverture en février 2006 de l'enquête des autorités de la concurrence européenne, des actions collectives (« class actions ») ont été engagées par des transitaires et des expéditeurs de fret aérien dans plusieurs pays à l'encontre d'Air France, de KLM et de Martinair ainsi que des autres opérateurs de fret.

En outre, des actions civiles ont été introduites en Europe par des expéditeurs de fret à la suite de la décision de la Commission Européenne du 9 novembre 2010. Les compagnie du groupe entendent s'opposer vigoureusement à ces actions civiles.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le groupe a conclu au mois de juillet 2010, une transaction (Settlement Agreement) avec les représentants de l'action collective. Aux termes de cette transaction et moyennant le paiement par le groupe d'une somme de 87 millions de dollars, il a été mis fin à toute demande, action et procédure passée, actuelle et future de la part des plaignants tendant à l'obtention de réparations financières à raison des pratiques illicites qui étaient alléguées dans le transport de fret aérien « to, from and within the USA ».

Cette transaction a été définitivement approuvée par le Tribunal le 14 mars 2011.

Auparavant, 36 entités ont demandé leur exclusion de l'action collective (opt-out) ce qui les autorise à engager individuellement une action civile.

En ce qui concerne les entités qui ont fait le choix de l'exclusion de l'action collective, une quote-part des fonds versés par le groupe correspondant à la proportion du chiffre d'affaires réalisé sur la période considérée avec ces entités, comparée au chiffre d'affaires total d'Air France, KLM et de Martinair sur cette même période, a été transférée sur un compte séquestre particulier. Les entités ayant choisi de s'exclure de l'action collective sont libres d'engager des actions civiles individuelles contre Air France, KLM et Martinair.

Groupe Air France-KLM

Des réclamations ayant été notifiées par deux de ces entités au cours de l'année 2011, la quote part des fonds qui leur été destinée a été reversée au groupe et provisionnée.

Pays-Bas

Au Pays-Bas, une instance civile a été engagée le 30 septembre 2010 devant le tribunal d'Amsterdam contre KLM, Martinair et Air France par une société dénommée Equilib qui déclare avoir acquis auprès de 175 expéditeurs de fret aérien leurs droits d'agir en justice pour obtenir réparation des préjudices prétendument subis du fait des pratiques anticoncurrentielles sur le marché européen pendant la période 2000 à 2006.

L'action introduite par Equilib tend à obtenir un jugement déclaratoire de responsabilité à l'encontre des sociétés du groupe et dans un second temps leur condamnation conjointe et solidaire au paiement de dommages et intérêts évalués à ce stade et sans aucune justification à 400 millions d'euros.

La procédure n'en est qu'à un stade préliminaire et ne sera pas examinée au fond dans un délai rapide dans la mesure où le Tribunal d'Amsterdam a décidé le 7 mars 2012, de suspendre la procédure jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue par les juridictions de l'Union européenne sur le recours en nullité introduit par les sociétés du groupe contre la décision de la Commission européenne du 9 novembre 2010.

Equilib a fait appel de la décision du Tribunal d'Amsterdam. La procédure est actuellement pendante devant la Cour d'Appel d'Amsterdam.

Dans le cadre de cette action, les sociétés du groupe ont appelé en garantie l'ensemble des compagnies aériennes auxquelles la Commission Européenne a infligé une sanction pécuniaire dans sa décision du 9 novembre 2010. Ainsi en cas de condamnation pécuniaire des compagnies du groupe, le poids d'une telle condamnation serait partagé entre l'ensemble des compagnies aériennes.

Une action civile de même nature a été engagée devant le Tribunal d'Amsterdam en février 2012 contre Air France et KLM ainsi que contre d'autres compagnies aériennes par une société dénommée East West Debt BV.

Cette société déclare représenter 8 expéditeurs de fret aérien qui allèguent avoir subi des préjudices du fait des pratiques anti-concurrentielles entre 2000 et 2006.

East West Debt BV réclame un montant de 27,9 millions d'euros de dommages et intérêts sans aucune justification. Pour les mêmes motifs que ceux exposés dans l'affaire Equilib, le Tribunal d'Amsterdam a décidé le 7 novembre 2012 de suspendre la procédure. Comme dans l'affaire Equilib, les compagnies du groupe ont appelé en garantie les autres compagnies aériennes.

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, une procédure civile a été introduite contre British Airways par deux importateurs de fleurs.

British Airways a appelé en garantie l'ensemble des autres compagnies aériennes sanctionnées par la Commission Européenne dont les sociétés du groupe. British Airways n'a ni chiffré ni justifié de son propre préjudice. La procédure d'appel en garantie a été suspendue par la juridiction saisie.

Au total, 267 plaignants sont parties à la procédure principale.

Australie

Dans le contexte d'une procédure de *class action* initiée en 2007 contre sept compagnies aériennes (hors groupe Air France-KLM) devant la *Federal Court* en Australie, Air France, KLM et Martinair ont fait l'objet d'appel en garantie de la part de Singapore Airlines (15 août 2011), Cathay Pacific (15 août 2011), Lufthansa (4 novembre 2011), Air New Zealand (5 décembre 2011) et British Airways (19 décembre 2011). Les demandes de ces compagnies aériennes visent à obtenir une contribution d'Air France, KLM et Martinair au paiement d'éventuels dommages et intérêts auxquels elles pourraient être condamnées dans la procédure au principal, bien qu'elles nient avoir commis les faits qui leur sont reprochés. Les sociétés du groupe ont déposé un mémoire en défense contre ces demandes, dans lequel elles rejettent toute responsabilité de leur part, notamment car elle n'effectuait aucun vol direct en provenance ou à destination de l'Australie durant la période concernée. Il est peu probable qu'un jugement intervienne dans la procédure de *class action* en 2013.

Les sociétés du groupe entendent s'opposer vigoureusement à l'ensemble de ces actions civiles.

Norvège

Le 25 mai 2012, une action civile a été introduite devant un Tribunal Norvégien par une société dénommée Marine Harvest au motif d'un prétendu surcoût causé par les pratiques anticoncurrentielles. Les compagnies du groupe ont saisi le Tribunal d'une demande tendant à suspendre cette procédure.

Groupe Air France-KLM

b) Action civile dans le secteur du Passage

Courant 2009, les sociétés Air France et KLM ont été citées à comparaître dans une action collective (« class action ») mettant en cause l'ensemble des compagnies aériennes assurant des liaisons transpacifiques entre les Etats-Unis d'une part et l'Asie / Océanie d'autre part, pour des allégations d'entente tarifaire sur ces liaisons.

Pour mettre fin à la procédure, Air France a accepté de payer un montant de USD 0,9 million sans reconnaissance de responsabilité. L'accord transactionnel a été conclu le 15 novembre 2012. KLM quant à elle, a négocié un accord transactionnel sans compensation financière.

Autres litiges

a) Pretory

La société Air France, en tant que personne morale, a été mise en examen le 20 juillet 2006 des chefs de travail dissimulé et de complicité d'abus de biens sociaux dans le cadre d'une information judiciaire ouverte contre les dirigeants de Pretory, société avec laquelle Air France avait conclu, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, un contrat pour la mise à disposition d'agents de sécurité à bord de certains vols. Malgré les réquisitions de non lieu du Ministère Public, la société Air France a été renvoyée devant le Tribunal correctionnel de Paris du seul chef de travail dissimulé par une ordonnance du juge d'instruction en date du 7 février 2012.

La société Air France conteste toute responsabilité dans cette affaire et demandera sa relaxe par le Tribunal. Les risques financiers associés à cette procédure n'ont pas un caractère significatif.

b) Actionnaires minoritaires de KLM

En janvier 2008, l'association néerlandaise Vereniging van Effectenbezitters (VEB) avait assigné Air France-KLM et KLM devant le Tribunal d'Amsterdam aux fins d'obtenir en faveur des actionnaires minoritaires de KLM condamnation de ces sociétés au paiement d'un dividende supérieur au dividende de 0,58 euro par action qui avait été versé à ces actionnaires au cours de l'exercice 2007-2008.

Par décision en date du 1^{er} septembre 2010, le tribunal a débouté l'association en considérant que la résolution d'assemblée relative au montant du dividende satisfaisait au test de « reasonableness and fairness ».

VEB a fait appel de cette décision.

Cette décision a été confirmée par la Cour d'Appel d'Amsterdam le 15 novembre 2011. Les plaignants ont fait un pourvoi en cassation auprès de la Cour Suprême néerlandaise le 15 février 2012.

c) Vol AF447 Rio-Paris

A la suite de l'accident du vol AF447 Rio-Paris, disparu dans l'Atlantique sud, diverses instances judiciaires ont été engagées aux Etats-Unis et au Brésil et plus récemment en France par les ayants droit des victimes.

L'ensemble de ces procédures tend à obtenir le versement de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis par les ayants droit des passagers décédés dans l'accident.

Aux Etats-Unis, l'ensemble des procédures engagées tant contre Air France que contre le constructeur de l'avion et les équipementiers, ont été consolidées devant la District Court for the Northern District of California.

Ce Tribunal, par jugement en date du 4 octobre 2010 a débouté les ayants droit des victimes de leurs demandes sur le fondement du « forum non conveniens » et les a renvoyés à mieux se pourvoir en France.

Au plan pénal, Air France et Airbus personnes morales ont été mises en examen pour homicides involontaires les 17 et 18 mars 2011 par les juges d'instruction en charge de l'information judiciaire et encourent des peines d'amendes prévues par la loi. Le risque financier lié à ces amendes n'est pas significatif.

Air France conteste sa mise en cause dans cette affaire.

Au plan civil, les dommages et intérêts versés aux ayants droit des passagers décédés dans l'accident sont couverts par la police d'assurance responsabilité civile d'Air France.

Groupe Air France-KLM

Hormis les points indiqués aux paragraphes 30.2, 30.3 et 30.4, le groupe n'a pas connaissance de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, le patrimoine ou la rentabilité du groupe, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois.

31. DETTES FINANCIÈRES

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Dettes financières non courantes		
Emprunt subordonné à durée indéterminée en yens	256	270
Emprunt subordonné à durée indéterminée en francs suisses	347	355
OCEANE	988	929
Emprunts obligataires	1 950	1 450
Emprunts location financement	3 919	3 618
Autres emprunts	2 105	2 606
Total	9 565	9 228
Dettes financières courantes		
OCEANE	-	67
Emprunts location financement	588	446
Autres emprunts	734	539
Intérêts courus non échus	112	122
Total	1 434	1 174

31.1. Emprunts subordonnés à durée indéterminée

31.1.1 Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en yens

L'emprunt subordonné à durée indéterminée en yen a été émis par KLM en 1999 pour un montant total de 30 milliards de yens, soit 256 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Cet emprunt est jusqu'en 2019 soumis au versement d'un coupon de 5,28% sur un notionnel de 248 millions de dollars.

L'emprunt est à durée indéterminée. Le groupe peut néanmoins, à sa main, le rembourser pour sa valeur nominale à partir du 28 août 2019. Ce remboursement de l'emprunt n'entraîne pas de paiement d'une indemnité. Cependant, une indemnité sera due si l'emprunt est remboursé dans une devise autre que le yen.

Cet emprunt est subordonné à toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

31.1.2 Emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en francs suisses

L'emprunt subordonné à durée indéterminée libellé en franc suisse a été émis par KLM en deux tranches en 1985 et 1986 pour un montant total, à l'origine de 500 millions de francs suisses. Après les remboursements effectués par KLM, le montant de l'emprunt subordonné s'élève à 419 millions de francs suisses, soit 347 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cet emprunt est remboursable à certaines dates, à la main du groupe, pour un prix situé entre sa valeur nominale et 101,25% (en fonction de l'obligation et de la date de remboursement anticipé).

Cet emprunt est soumis au versement d'un coupon considéré à taux fixe (5¾ % sur 270 millions de francs suisses et 2 1/8 % sur 149 millions de francs suisses) pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011.

Groupe Air France-KLM

Cet emprunt est subordonné à toutes les dettes existantes ou à venir de KLM.

31.2. OCEANE

31.2.1. OCEANE émise en 2005

En avril 2005, la société Air France, filiale du groupe Air France-KLM, a émis 21 951 219 obligations convertibles et / ou échangeables à tout moment en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance 15 ans pour un montant total de 450 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur nominale unitaire de 20,50 euros. Au 31 décembre 2012, le ratio de conversion est égal à 1,03 action Air France-KLM pour une obligation.

La date de maturité de cet emprunt obligataire est le 1^{er} avril 2020. Les porteurs d'obligations pouvaient demander le remboursement de leurs titres le 1^{er} avril 2012 et pourront également le faire le 1^{er} avril 2016. Air France peut imposer le remboursement en numéraire de ces titres par exercice d'un call à partir du 1^{er} avril 2010 et dans certaines conditions incitant les porteurs d'OCEANE à leur conversion en actions Air France-KLM. Le coupon annuel est de 2,75% payable à terme échu le 1^{er} avril de chaque année.

La période de conversion de ces obligations s'étend du 1^{er} juin 2005 au 23 mars 2020, sauf remboursement anticipé.

Dans le but d'optimiser l'échéancier de sa dette en neutralisant l'exercice du put au 1^{er} avril 2012, Air France a conclu le 6 décembre 2011 avec Natixis un contrat de swap (*total return swap*) qui expirera au plus tard le 1^{er} avril 2016 portant sur ces OCEANE.

Afin de constituer la couverture de ce contrat, Natixis a lancé une procédure contractuelle d'acquisition des dites OCEANE.

Ce contrat s'est ainsi traduit par les opérations suivantes :

· L'acquisition par Natixis à un prix fixe de 21 euros de 18 692 474 OCEANE (soit 85,16% du montant initialement émis) à la suite d'une procédure contractuelle d'acquisition ouverte du 7 au 13 décembre 2011. Natixis est propriétaire des OCEANE acquises et n'a pas exercé son option de remboursement anticipé au 1^{er} avril 2012.

· L'entrée en vigueur en date du 14 décembre d'un contrat de swap à échéance 1^{er} avril 2016 dont le notionnel s'élève à 392,5 millions d'euros (nombre de titres rachetés par Natixis multiplié par le prix d'achat de 21 euros). Dans le cadre de ce swap, Air France reçoit le coupon de l'Océane soit 2,75% et paie des intérêts variables indexés sur l'Euribor 6 mois. A l'échéance du swap, Air France et Natixis s'échangeront par ailleurs la différence entre le prix de l'Océane à cette date et le prix de rachat initial soit 21 euros.

· Air France dispose d'une option de résiliation du swap à compter du 19 décembre 2012 et qui prend fin le 1^{er} février 2016.

· Le contrat fait l'objet d'un nantissement, pour 100% du montant notionnel du swap détaillé en note 23. Depuis le 1^{er} avril 2012, le nantissement peut être composé pour partie de titres sans toutefois que cette partie n'excède 50% du montant notionnel du Swap.

Modalités de comptabilisation :

L'opération s'est analysée en substance comme le remplacement d'une partie des OCEANE avec un « put investisseur au 1^{er} avril 2012 » contre des OCEANE sans « put investisseur au 1^{er} avril 2012 ».

Conformément à la norme IAS 39, la dette de 345 millions d'euros figurant au passif au 14 décembre 2011 et qui correspondait aux 18 692 474 OCEANE rachetées par Natixis a été décomptabilisée.

En contrepartie, Air France a comptabilisé une dette de 333 millions d'euros et a reconnu la valeur de l'option attachée en capitaux propres pour un montant de 6 millions d'euros. La somme de 339 millions d'euros correspondait à la juste valeur au 14 décembre 2011 des OCEANE sans « put investisseur au 1^{er} avril 2012 ».

La juste valeur sans put a été déterminée à partir d'un modèle utilisant des données de marché observables (cours et volatilité de l'action Air France-KLM, dividende prévisionnel, taux d'intérêt, spread de crédit d'Air France).

L'effet sur le résultat s'est traduit par un profit net des coûts relatifs à cette opération de 3 millions d'euros.

Le contrat de swap a été comptabilisé en tant qu'instrument dérivé en « autres créditeurs » pour sa juste valeur au 14 décembre 2011, soit 53 millions d'euros. Dans la mesure où ce swap ne peut être documenté dans le cadre d'une relation de

Groupe Air France-KLM

couverture, les variations ultérieures de juste valeur sont enregistrées en résultat financier, dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Ainsi, la variation de la juste valeur représente un produit financier de 38 millions d'euros et ressort à 14 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre respectivement 2 millions d'euros et 51 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Le nantissement a été comptabilisé en « Autres actifs financiers », les produits d'intérêt associés sont enregistrés en « coût de l'endettement financier net ».

Au 31 décembre 2012, le montant inscrit en dette s'élève à 419 millions d'euros.

Sur les 3 258 150 OCEANE non apportées à Natixis dans le cadre de la procédure contractuelle d'acquisition, un total de 1 501 475 OCEANE ont été remboursées le 2 avril 2012, pour un montant de 31 millions d'euros, suite à l'exercice par certains porteurs de leur option de remboursement.

31.2.2. OCEANE émise en 2009

Le 26 juin 2009, Air France-KLM a émis 56 016 949 obligations convertibles et / ou échangeables en actions Air France-KLM nouvelles ou existantes (OCEANE) à échéance au 1^{er} avril 2015 pour un montant total de 661 millions d'euros. Ces obligations ont une valeur unitaire de 11,80 euros. Le coupon annuel s'élève à 4,97%.

La période de conversion s'étend du 6 août 2009 au 7^{ème} jour ouvré précédant la date de remboursement normale ou anticipée.

Air France-KLM peut imposer le remboursement en numéraire de ces titres par exercice d'un call à partir du 1^{er} avril 2013 et dans certaines conditions incitant les porteurs d'OCEANE à leur conversion en actions Air France-KLM.

A la date d'émission de cet emprunt obligataire, Air France-KLM a inscrit en dette un montant de 556 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de nominal au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion. Au 31 décembre 2012, le montant inscrit en dette s'élève à 569 millions d'euros.

La valeur de l'option, valorisée par déduction entre la valeur totale de l'émission (i.e. 661 millions d'euros) et la valeur inscrite en dette, a quant à elle été comptabilisée en capitaux propres.

31.3. Emprunts obligataires

31.3.1. Obligations émises en 2006 et 2007

En septembre 2006 et avril 2007, la société Air France, filiale du groupe Air France-KLM, a émis des obligations en euros pour un montant total de 750 millions, de maturité 22 janvier 2014 et portant intérêt à 4,75%.

31.3.2. Obligations émises en 2009

Le 27 octobre 2009, Air France-KLM a émis un emprunt obligataire en euros pour un montant total de 700 millions, de maturité 27 octobre 2016 et portant intérêt à 6,75%.

31.3.3. Obligations émises en 2012

Le 14 décembre 2012, Air France-KLM a émis un emprunt obligataire en euros pour un montant total de 500 millions, de maturité 18 janvier 2018 et portant intérêt à 6,25%.

31.4. Emprunts location financement

Le total des paiements minimaux futurs au titre des locations financement se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Avions		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	651	529
N+2	605	549
N+3	576	511
N+4	510	504
N+5	489	407
Au delà de 5 ans	1 760	1 634
Total	4 591	4 134
Dont - Principal	4 015	3 596
- Intérêts	576	538
Constructions		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	58	57
N+2	59	56
N+3	59	55
N+4	44	55
N+5	49	39
Au delà de 5 ans	212	223
Total	481	485
Dont - Principal	401	389
- Intérêts	80	96
Autres matériels		
Paiements minimaux futurs – Echéance en		
N+1	13	9
N+2	12	9
N+3	11	9
N+4	9	9
N+5	9	8
Au delà de 5 ans	87	90
Total	141	134
Dont - Principal	91	79
- Intérêts	50	55

Les charges de loyers de l'exercice n'incluent pas de loyers conditionnels. Les dépôts affectés au paiement de l'option d'achat sont présentés en note 23.

31.5. Autres emprunts

Les autres emprunts sont constitués des éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
VCRP et emprunts hypothécaires	1 773	2 191
Autres emprunts	1 066	954
Total	2 839	3 145

Les autres emprunts sont principalement constitués par des emprunts auprès des établissements de crédit.

Les ventes avec clause de réserve de propriété (VCRP) et emprunts hypothécaires sont des dettes sécurisées par des avions. L'hypothèque est enregistrée auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) afin de permettre aux tiers d'en avoir connaissance. L'hypothèque confère à son bénéficiaire une garantie lui permettant de faire saisir et vendre aux enchères l'actif hypothéqué et d'en percevoir le produit à due concurrence de sa créance, le solde revenant aux autres créanciers.

31.6. Analyse par échéance

Les échéances des dettes financières se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Echéances en		
N+1	1 817	1 568
N+2	2 256	1 463
N+3	1 815	2 122
N+4	2 095	1 621
N+5	920	1 887
Au delà de 5 ans	4 081	3 524
Total	12 984	12 185
Dont - Principal	10 999	10 402
- Intérêts	1 985	1 783

Au 31 décembre 2012, les flux d'intérêts financiers attendus s'élèvent à 383 millions d'euros pour l'exercice 2013, 1 082 millions d'euros pour les exercices 2014 à 2017, et 520 millions d'euros au-delà.

Au 31 décembre 2012, il a été considéré que les emprunts subordonnés à durée déterminée, les OCEANE et les emprunts obligataires seraient remboursés selon leur échéance la plus probable :

- Date d'exercice probable du call émetteur pour les emprunts subordonnés à durée indéterminée
- Deuxième date d'exercice du put investisseur, soit le 1^{er} avril 2016, pour la majeure partie de l'OCEANE émise en 2005 (cf note 31.2.1)
- Date de maturité contractuelle pour l'OCEANE émise en 2009 et les emprunts obligataires remboursables émis en 2006, 2007, 2009 et 2012.

31.7. Analyse par devise

La répartition des dettes financières par devise après prise en compte des instruments financiers dérivés, s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Euro	9 059	8 802
Dollar US	867	610
Franc Suisse	357	355
Yen	716	626
Shilling Kenyan	-	9
Total	10 999	10 402

31.8. Lignes de crédit

Au 31 décembre 2012, le groupe dispose de lignes de crédit pour un montant total de 1 859 millions d'euros, dont 7 millions d'euros seulement sont tirés. Les trois principales lignes s'élèvent respectivement à 1 060 millions d'euros pour Air France, 540 millions d'euros pour KLM et 250 millions d'euros pour la holding Air France-KLM.

Le 4 avril 2011, Air France a renouvelé sa ligne de crédit à échéance au 7 avril 2012 par une facilité de 1 060 millions d'euros qui expirera le 4 avril 2016 et comporte les obligations suivantes calculées sur les comptes consolidés du groupe Air France :

- L'excédent brut d'exploitation augmenté des loyers de location opérationnelle ne doit pas être inférieur à deux fois et demie les charges d'intérêt nettes augmentées d'un tiers des loyers de location opérationnelle ;
- Les actifs immobilisés au bilan, non affectés en garantie, doivent être au moins égaux aux dettes nettes financières non garanties.

Ces ratios, calculés semestriellement, sont respectés au 31 décembre 2012.

La ligne de crédit de KLM, d'un montant de 540 millions d'euros venant à échéance en 2016, est subordonnée au respect des obligations suivantes:

- L'excédent brut d'exploitation augmenté des loyers de location opérationnelle ne doit pas être inférieur à deux fois et demie les charges d'intérêt nettes augmentées d'un tiers des loyers de location opérationnelle ;
- Les actifs immobilisés au bilan, non affectés en garantie, doivent être au moins égaux à une fois les dettes non garanties.

Ces ratios, calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés du groupe KLM, sont respectés au 31 décembre 2012.

La ligne de crédit d'Air France-KLM, d'un montant de 250 millions d'euros, à échéance 4 octobre 2017 et réduite de 50 millions d'euros par an à partir du 4 octobre 2013, est subordonnée au respect des obligations suivantes calculées sur les comptes consolidés du groupe Air France-KLM :

- L'excédent brut d'exploitation augmenté des loyers de location opérationnelle doit être au moins égal à une fois et demie les charges d'intérêts nettes augmentées d'un tiers des loyers de location opérationnelle ;
- Les actifs immobilisés au bilan, non affectés en garantie, doivent être au moins égaux aux dettes nettes financières non garanties.

Ces ratios, calculés semestriellement, sont respectés au 31 décembre 2012.

32. AUTRES CRÉDITEURS

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dettes fiscales	502	-	504	-
Dettes sociales	844	-	821	-
Dettes sur immobilisations	48	-	42	-
Instruments dérivés	85	279	178	231
Produits constatés d'avance	122	32	80	19
Dettes diverses	873	73	761	71
Total	2 474	384	2 386	321

Les instruments dérivés comprennent des couvertures de la dette en devises pour un montant de 13 millions d'euros au 31 décembre 2012, entièrement en non courant, contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2011, entièrement en non courant.

33. INSTRUMENTS FINANCIERS

33.1. Gestion des risques

- **Gestion des risques de marché**

Le pilotage et la coordination de la gestion des risques de marché d'Air France-KLM sont assurés par le Risk Management Committee (RMC). Ce dernier est composé du Président d'Air France KLM, des Présidents d'Air France et de KLM, du Chief Financial Officer d'Air France KLM, du Directeur Général Délégué Finance d'Air France et du Chief Financial Officer de KLM. Le RMC se réunit chaque trimestre pour passer en revue le reporting groupe sur les risques relatifs au prix du carburant, aux cours de change des principales devises, aux taux d'intérêt et décider des couvertures à mettre en place : ratios de couverture à atteindre, délais de mise en oeuvre et éventuellement types d'instrument de couverture à privilégier. L'objectif poursuivi est de réduire l'exposition d'Air France-KLM aux fluctuations des marchés. Le RMC définit également la politique de risque de contrepartie.

Les décisions prises par le RMC sont mises en oeuvre au sein de chaque compagnie par les services de trésorerie et carburant. Les procédures internes de gestion des risques prévoient l'interdiction de spéculer.

Les instruments utilisés sont des swaps, des contrats à termes et des options.

Des réunions régulières sont organisées entre les services carburant des deux compagnies ainsi qu'entre les services trésorerie afin d'échanger, entre autres, sur les instruments de couvertures, les stratégies envisagées et les contreparties.

Les services de trésorerie de chaque compagnie diffusent quotidiennement une information auprès de leur direction générale sur le niveau de trésorerie. Chaque mois, un reporting complet incluant, entre autres, les positions de taux et de change, le portefeuille des instruments de couverture, le récapitulatif des placements et des financements par devise et le suivi des risques par contrepartie est transmis aux Directions Générales.

La mise en oeuvre de la politique de couverture de carburant est menée par les services carburant qui sont également en charge de l'achat du produit physique. Un reporting hebdomadaire permettant d'évaluer la dépense carburant nette de couverture de l'exercice en cours et des deux suivants est transmis à la Direction Générale. Celui-ci reprend principalement les opérations réalisées durant la semaine, la valorisation de l'ensemble des positions, les pourcentages couverts ainsi que la ventilation des instruments et sous-jacents utilisés, les niveaux moyens de couvertures et les prix nets résultant, des stress scenarii, ainsi qu'un commentaire de marché. Par ailleurs, le service carburant produit un reporting hebdomadaire groupe Air France-KLM (dit reporting GEC), qui consolide les chiffres des deux compagnies en matière de hedging carburant et de dépense physique.

Groupe Air France-KLM

• Risque de change

Le groupe réalise la plus grande partie de son chiffre d'affaires en euros. Cependant, le groupe a une activité internationale qui l'expose naturellement au risque de change. L'exposition principale porte sur le dollar américain. Le groupe est globalement acheteur de dollars américains, le montant des dépenses telles que le carburant, les loyers opérationnels ou les pièces détachées excédant le montant des recettes. En conséquence toute appréciation significative du dollar américain vis-à-vis de l'euro pourrait avoir un effet négatif sur l'activité du groupe et ses résultats financiers. En revanche, le groupe est vendeur des autres devises, le montant des recettes étant supérieur au montant des dépenses. Les expositions les plus importantes portent sur le yen et la livre sterling. Ainsi une baisse significative de ces devises contre l'euro aurait un impact négatif sur les résultats financiers du groupe.

Afin de réduire son exposition aux variations de change, le groupe a mis en place une politique de couverture. Les deux compagnies couvrent progressivement leur exposition sur 24 mois glissants.

Les avions sont pour l'essentiel payés en dollars américains. En conséquence, le groupe est exposé à la hausse du dollar contre euro en matière d'investissements aéronautiques. La politique de couverture prévoit la mise en place progressive et systématique de couvertures entre la date de commande des avions et leur date de livraison.

Le risque de change sur la dette est limité. Au 31 décembre 2012, 87% de la dette brute du groupe après prise en compte des instruments financiers dérivés sont émis ou convertis en euros, réduisant ainsi très fortement le risque de fluctuation de change sur la dette. L'exposition de la dette sur les autres devises porte essentiellement sur le yen, le dollar et le franc suisse.

Malgré cette politique active de couverture, tous les risques de change ne sont pas couverts, en particulier en cas de forte variation des devises dans lesquelles sont libellées les dettes. Le groupe et ses filiales pourraient alors rencontrer des difficultés dans la gestion des risques liés aux cours de change, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur l'activité du groupe et ses résultats financiers.

• Risque de taux d'intérêt

La dette financière est principalement contractée, tant par Air France que par KLM, à taux variable, conformément aux pratiques de marché. Compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, Air France et KLM ont couvert une part importante de leurs dettes au moyen de swaps et d'options. Après couverture, la dette financière du groupe Air France-KLM à taux fixe représente 71% du total des dettes financières. Compte tenu de cette politique, le groupe affiche un montant de dette à taux variable proche du montant de sa trésorerie placée à taux variable. Une variation des taux aura donc un effet neutre sur les résultats financiers du groupe.

• Risques relatifs au prix du carburant

Les risques liés au prix du carburant avion sont gérés dans le cadre d'une stratégie de couverture définie pour l'ensemble du groupe Air France-KLM et validée par la Direction Générale du groupe.

Principales caractéristiques de la stratégie de couverture

Horizon de couverture : 2 ans

Pourcentages à atteindre à la fin du trimestre courant :

- trimestre en cours : 60% des volumes consommés,
- trimestre 1 à trimestre 3 : 60% des volumes consommés,
- trimestre 4 : 50% des volumes consommés,
- trimestre 5 : 40% des volumes consommés,
- trimestre 6 : 30% des volumes consommés,
- trimestre 7 : 20% des volumes consommés,
- trimestre 8 : 10% des volumes consommés.

Incrément des ratios de couverture : 10% par trimestre

Sous-jacents : Brent, Gasoil et Jet CIF

Au moins 30% des volumes consommés sur les deux premiers trimestres du programme (hors trimestre en cours) doivent être couverts en distillats moyens (Jet Fuel et Gasoil). Pour l'heure, les volumes couverts le sont quasi exclusivement en Brent, compte tenu du niveau peu attractif offert par le marché pour le Gasoil et le Jet Fuel.

Instruments :

Swap, call, call spread, three ways, four ways et collar.

Groupe Air France-KLM

Norme IAS 39 :

Les instruments à utiliser dans le cadre de la stratégie devront être compatibles IAS 39.

Mise en place d'indicateurs de suivi des positions :

Afin d'assurer un suivi plus fin du marked-to-market des positions et de dynamiser la gestion de son exposition, le groupe Air France-KLM utilise la VAR (value at risk) qui contribue à mesurer le risque encouru par son portefeuille. Ce suivi est par ailleurs renforcé par la prise en compte du « maximum loss » et du « maximum gain » qui permettent de borner les amplitudes de variation de ce même portefeuille et de réagir en conséquence.

• Risques crédit carbone

Pour répondre à ses obligations réglementaires, la stratégie d'acquisition des cotations d'émission de CO2 est suivie et revue lors de chaque RMC depuis octobre 2011. Sa mise en œuvre a conduit à couvrir exclusivement les besoins de l'année 2012, progressivement, pour chaque trimestre courant, en restant dans le cadre de l'obligation telle que définie par la Commission Européenne. Le 12 novembre 2012, la Commission Européenne a annoncé la suspension de l'application de son système de permis d'émission de CO2 pour les vols intercontinentaux, jusqu'à la prochaine réunion triennale de l'OACI à l'automne 2013. En pratique, les vols entre l'Europe et les pays non européens ne seront donc pas soumis au système de permis d'émission de CO2 pour l'année 2012. Les opérations relatives au champ intra européen ont quant à elles été opérées sur les marchés à terme, avec une livraison des crédits durant le 1^{er} trimestre 2013, pour transfert à notre compte de registre au 30 avril 2013.

• Risques de placement

Les trésoreries d'Air France, de KLM et d'Air France-KLM sont actuellement investies sur un horizon de placement court, essentiellement en OPCVM monétaires et titres de créances court terme, notés en très grande majorité A1/P1, les autres lignes étant notées A2/P2.

Enfin, une partie des liquidités de KLM est investie en devises sur des obligations notées AAA de façon à réduire le risque de change sur la dette.

• Risques actions

Le groupe Air France-KLM détient un nombre limité de participations cotées en bourse.

La valeur de ces investissements est susceptible de varier durant leur période de détention. Ces participations sont comptabilisées soit selon la méthode de mise en équivalence (sociétés liées) si le groupe a la possibilité d'y exercer une influence notable, soit à leur juste valeur. Si la juste valeur ne peut pas être déterminée d'un point de vue pratique, la valeur de la participation est mesurée à son coût d'acquisition.

Le groupe est exposé au risque de variation importante et inattendue de la juste valeur de ses titres Amadeus IT holding. C'est pourquoi, le groupe a réalisé avec la Société Générale une opération de couverture de la valeur d'environ un tiers de sa participation (12 millions de titres Amadeus) en novembre 2012 : ceci lui permet de protéger la valeur de ces actions.

Les actions propres détenues par le groupe Air France-KLM ne sont pas considérées comme des participations. En outre, les actions propres ne sont pas considérées comme exposées à un risque, puisque toute variation de la valeur de ces actions n'est constatée directement en capitaux propres que lorsqu'elles sont vendues sur le marché, sans jamais affecter le résultat net.

• Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers ;
- les instruments dérivés ;
- les comptes clients.

- Le risque de contrepartie lié aux placements financiers et aux instruments dérivés est suivi par le Risk Management Committee qui établit des limites par contrepartie, tout instrument confondu (à l'exception des placements dans les OPCVM monétaires pour lesquels le risque de contrepartie est jugé non significatif). Le reporting groupe relatif au risque de contrepartie est diffusé tous les mois aux Directions Générales, le risque étant mesuré à la valeur de marché des différents instruments. Le dépassement éventuel d'une limite fait immédiatement l'objet d'une mesure de correction.
- Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique.

Groupe Air France-KLM

Le groupe a identifié les expositions suivantes au risque de contrepartie :

Rating LT (Standards & Poors)	Total de l'exposition en millions d'euros	
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
AAA	104	117
AA+	53	48
AA	7	257
AA-	243	46
A+	400	1 366
A	1 133	309
A-	6	14
BBB	94	-
NR	-	15
Total	2 040	2 172

33.2. Instruments dérivés

- Au 31 décembre 2012

Valeur au Bilan <i>en millions d'euros</i>	Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Risque de change (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	13	22	22	3
Couverture de flux futurs	24	58	24	39
Dérivés de transaction	14	3	14	3
Risque de taux (opérations financières)				
Couverture de flux futurs	-	5	158	2
Couverture de juste valeur	19	-	27	-
Dérivés de transaction	-	-	13	-
Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de flux futurs	33	113	7	28
Risque crédit carbone (opération d'investissement)				
Couverture de flux futurs	-	-	-	10
OCEANE – Total Return Swap (voir note 31.2.1)				
Dérivés de transaction	-	-	14	-
Total	103	201	279	85

La valeur du dérivé mis en place par le groupe pour se prémunir de risque actions AMADEUS ne figure pas dans ce tableau car inférieure au million d'euros.

L'échéance attendue de la valeur de marché des instruments dérivés est la suivante :

Groupe Air France-KLM

<i>En millions d'euros</i>		Total	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	> N+5
Instruments dérivés matière première	Actif	146	113	33	-	-	-	-
	Passif	(35)	(24)	(11)	-	-	-	-
Instruments dérivés taux	Actif	24	4	1	-	3	-	16
	Passif	(200)	(7)	(17)	(14)	(19)	(29)	(114)
Instruments dérivés change	Actif	134	84	34	4	-	5	7
	Passif	(105)	(44)	(33)	(11)	(2)	(6)	(9)
Instruments dérivé crédit carbone	Actif	-	-	-	-	-	-	-
	Passif	(10)	(10)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés swap OCEANE	Actif	-	-	-	-	-	-	-
	Passif	(14)	-	-	-	(14)	-	-
Total	Actif	304	201	68	4	3	5	23
	Passif	(364)	(85)	(61)	(25)	(35)	(35)	(123)

- **Au 31 décembre 2011**

Valeur au Bilan <i>en millions d'euros</i>	Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Risque de change (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de juste valeur	57	47	1	17
Couverture de flux futurs	47	122	16	35
Dérivés de transaction	1	8	1	3
Risque de taux (opérations financières)				
Couverture de flux futurs	-	2	104	1
Couverture de juste valeur	20	1	12	-
Dérivés de transaction	2	-	17	-
Risque matière première (opérations financières et d'exploitation)				
Couverture de flux futurs	22	135	29	122
OCEANE – Total Return Swap (voir note 31.2.1)				
Dérivés de transaction	-	-	51	-
Total	149	315	231	178

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le groupe utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières à court et à long terme des instruments dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

• Au 31 décembre 2012

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie								
Swap de taux	2 307	70	321	182	214	336	1 184	(145)
Autres	459	76	46	98	30	209	-	(10)
Opérations qualifiées de couverture de juste valeur								
Swap de taux	593	-	30	32	60	-	471	(8)
Opérations qualifiées de transactions								
Swap de taux	104	-	-	-	-	16	88	(13)
Autres	42	-	-	-	-	42	-	-
TOTAL	3 505	146	397	312	304	603	1 743	(176)

Mtm* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

• Au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie								
Swap de taux	2 254	380	344	381	291	247	611	(98)
Autres	507	-	88	66	104	150	99	(5)
Opérations qualifiées de couverture de juste valeur								
Swap de taux	347	87	46	49	27	21	117	9
Opérations qualifiées de transactions								
Swap de taux	195	6	-	-	-	89	100	(15)
TOTAL	3 303	473	478	496	422	507	927	(109)

Mtm* = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Ces instruments ont différents objets :

- Couverture d'un risque de prix lié aux dettes financières à taux fixe :
En contractant une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à un risque d'opportunité en cas de baisse des taux. Compte tenu du niveau des taux sur le marché par rapport aux taux d'intérêts fixes contractés sur certaines dettes, le groupe a conclu des swaps de taux prêteur du taux fixe, documentés comptablement dans le cadre de couvertures de juste valeur,
- Couverture d'un risque de cash flow lié aux dettes financières à taux variable :
Le groupe a souhaité fixer ou plafonner le taux de certaines dettes à taux variables et a conclu des swaps de taux emprunteur du taux fixe ou des options, documentés comptablement dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie.
Pour les flux de trésorerie, les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en capitaux propres à hauteur de la part efficace. Ces montants sont recyclés en compte de résultat symétriquement au paiement des intérêts sur la dette couverte.

Groupe Air France-KLM

Compte tenu des opérations de couvertures, l'exposition aux risques de taux d'intérêt du groupe peut être présentée comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012				Au 31 décembre 2011			
	Avant couverture		Après couverture		Avant couverture		Après couverture	
	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen	Base	Taux d'intérêt moyen
Actifs et passifs financiers à taux fixe								
Actifs à taux fixe	2 198	2,2%	2 198	2,2%	2 249	2,4%	2 249	2,4%
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	603	4,5%	634	4,4%	625	4,0%	733	4,2%
Emprunts obligataires (OCEANE)	988	4,1%	569	5,0%	996	4,2%	613	2,6%
Emprunts obligataires	1 950	5,7%	1 950	5,7%	1 450	5,8%	1 450	5,8%
Autres dettes financières	2 132	3,6%	4 599	3,5%	1 878	4,1%	3 982	3,6%
Passifs à taux fixe	5 673	4,5%	7 752	4,2%	4 949	4,6%	6 778	4,0%
Actifs et passifs financiers à taux variable								
Actifs à taux variable	2 299	1,1%	2 299	1,1%	1 899	1,5%	1 899	1,5%
Emprunts obligataires (OCEANE)	-	-	419	1,7%	-	-	383	1,8%
Autres dettes financières	5 326	2,1%	2 828	1,9%	5 453	2,4%	3 241	3,0%
Concours bancaires courants	257	1,9%	257	1,9%	157	0,6%	157	0,6%
Passifs à taux variable	5 583	2,2%	3 504	1,9%	5 610	2,4%	3 781	2,8%
Actifs financiers sans taux	1 521	-	1 521	-	901	-	901	-

Au 31 décembre 2012 ainsi qu'au 31 décembre 2011, les actifs financiers sans taux sont essentiellement constitués de la réévaluation des titres Amadeus à leur juste valeur.

Exposition au risque de change

Opérations courantes :

Bien que la monnaie de comptabilisation du groupe soit l'euro, l'activité commerciale génère des revenus et des coûts libellés dans d'autres devises telles que le dollar US, le yen ou la livre sterling.

Le groupe a pour politique de réduire l'exposition aux variations de change au moyen de couvertures. Les couvertures se font par le biais de ventes à terme, d'achats à terme ou de stratégies d'options.

Investissements aéronautiques :

Les investissements aéronautiques sont libellés en dollar US, pour l'essentiel. Le groupe couvre ce risque de change par le biais d'achats à terme ou de stratégies d'options.

Dettes à long terme :

Une faible partie des emprunts est libellée en devises afin de diversifier les sources de financement et de tenir compte des excédents de trésorerie générés dans certaines devises. Pour se prémunir contre les variations de cours de change sur certains de ces emprunts, des swaps de devises ont été conclus. Ces couvertures sont spécifiquement adossées aux emprunts correspondants.

Les montants nominaux des contrats à terme de devises et des swaps sont détaillés ci-dessous en fonction de la nature des opérations de couverture.

Groupe Air France-KLM

• Au 31 décembre 2012

<i>En millions d'euros</i>		Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
				1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)		4 414	2 949	1 460	4	1	-	-	19
Options de change									
	Dollar US	1 847	1 223	624	-	-	-	-	(8)
	Yen	286	174	112	-	-	-	-	21
	Livre sterling	140	106	34	-	-	-	-	(1)
	Autres devises	5	5	-	-	-	-	-	-
Achat à terme									
	Dollar US	1 687	1 140	542	4	1	-	-	(14)
	Autres devises	30	30	-	-	-	-	-	-
Ventes à terme									
	Yen	237	136	101	-	-	-	-	24
	Livre sterling	181	134	47	-	-	-	-	(3)
	Autres devises	1	1	-	-	-	-	-	-
Autres									
	Dollar US	-	-	-	-	-	-	-	-
Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)		1 360	471	336	249	105	79	120	10
Achat à terme	Dollar US	1 322	433	336	249	105	79	120	7
Vente à terme	Dollar US	38	38	-	-	-	-	-	3
Risque de change (opérations de transaction)		540	82	76	64	-	102	216	-
Achat à terme									
	Dollar US	267	38	38	32	-	51	108	15
	Yen	3	3	-	-	-	-	-	(1)
Ventes à terme									
	Dollar US	267	38	38	32	-	51	108	(15)
	Yen	3	3	-	-	-	-	-	1
Total		6 314	3 502	1 872	317	106	181	336	29

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Groupe Air France-KLM

• Au 31 décembre 2011

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de change (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)	4 783	3 542	1 217	18	6	-	-	118
Options de change								
Dollar US	2 193	1 654	539	-	-	-	-	84
Yen	296	157	139	-	-	-	-	(19)
Autres devises	143	108	35	-	-	-	-	(3)
Achat à terme								
Dollar US	1 469	1 065	380	18	6	-	-	81
Ventes à terme								
Yen	260	173	87	-	-	-	-	(16)
Livre sterling	187	150	37	-	-	-	-	(2)
Couronne norvégienne	116	116	-	-	-	-	-	(1)
Franc suisse	35	35	-	-	-	-	-	-
Autres devises	67	67	-	-	-	-	-	(6)
Autres								
Dollar US	17	17	-	-	-	-	-	-
Risque de change (couverture d'investissements aéronautiques en couverture de juste valeur)	1 404	597	322	176	68	2	239	86
Achat à terme								
Dollar US	1 404	597	322	176	68	2	239	86
Risque de change (opérations de transaction)	217	146	23	-	-	48	-	5
Achat à terme								
Dollar US	169	146	23	-	-	-	-	5
Autres	48	-	-	-	-	48	-	-
Total	6 404	4 285	1 562	194	74	50	239	209

* Mtm = Marked-to-market : juste valeur ou valeur de marché

Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur efficaces des dérivés sont recyclées des capitaux propres vers le résultat à l'échéance des opérations de couverture qui correspond à la date de réalisation des flux futurs couverts.

Risque lié au prix du carburant

Dans le cadre de ses activités courantes, le groupe est amené à intervenir sur les marchés pétroliers afin d'optimiser son coût moyen d'approvisionnement en carburant.

Les engagements du groupe sur le pétrole brut et les produits raffinés sont présentés ci-dessous, pour la valeur de l'engagement notionnel :

• Au 31 décembre 2012

<i>En millions d'euros</i>	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)								
Swap	451	224	227	-	-	-	-	16
Options	5 831	4 387	1 444	-	-	-	-	95
Total	6 282	4 611	1 671	-	-	-	-	111

Groupe Air France-KLM

• Au 31 décembre 2011

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de matière première (opérations d'exploitation en couverture de flux futurs)								
Swap	122	122	-	-	-	-	-	(3)
Options	5 976	4 120	1 856	-	-	-	-	9
Total	6 098	4 242	1 856	-	-	-	-	6

Dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie, les variations de juste valeur efficaces des dérivés sont recyclées des capitaux propres vers le résultat à l'échéance des opérations de couverture qui correspond à la date de réalisation des flux futurs couverts.

Risque de crédit carbone

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le groupe est soumis aux quotas d'émission de CO2. Pour faire face à ces nouvelles exigences et optimiser le coût moyen des quotas, le groupe intervient sur les marchés dédiés.

Les engagements du groupe sont présentés ci-dessous, pour la valeur de l'engagement notionnel :

• Au 31 décembre 2012

En millions d'euros	Nominal	Echéances - 1 an	Echéances entre 1 et 5 ans					Mtm*
			1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	+ 5 ans	
Risque de crédit carbone (opérations d'investissement en couverture de flux futurs)								
Swap	14	14	-	-	-	-	-	(7)
Options	2	1	1	-	-	-	-	(3)
Total	16	15	1	-	-	-	-	(10)

33.3. Valeurs de marché des instruments financiers

Les valeurs de marché ont été estimées, pour la majorité des instruments financiers du groupe, à l'aide de différentes méthodes d'évaluation, telles que l'actualisation des flux de trésorerie. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues pour fournir les informations ci-après sont par nature théoriques. Elles comprennent les limites suivantes :

- les valeurs de marchés estimées ne prennent pas en considération l'effet des variations ultérieures de taux d'intérêt et de cours de change,
- les montants estimés aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011 ne sont pas représentatifs des gains ou pertes qui seraient enregistrés à l'échéance ou en cas de résiliation de l'instrument financier.

L'application de méthodes et hypothèses différentes pourrait avoir, en conséquence, un effet significatif sur les valeurs de marchés estimées.

Groupe Air France-KLM

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- *Disponibilités, créances clients, autres débiteurs, concours bancaires court terme et assimilés, dettes fournisseurs et autres créditeurs :*
Le groupe estime qu'en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché.
- *Valeurs mobilières de placement, titres de participation et autres titres :*
Les valeurs de marché des titres sont déterminées principalement par référence au prix du marché ou par référence au marché de titres similaires.
En l'absence de marché, les titres sont retenus pour leur valeur comptable, considérée comme une approximation raisonnable de leur valeur de marché.
- *Emprunts, autres dettes financières et prêts :*
La valeur de marché des emprunts, autres dettes financières et prêts à taux fixes et variables a été déterminée par actualisation des flux futurs aux taux d'intérêts du marché pour des instruments de caractéristiques similaires.
- *Instruments financiers dérivés :*
La valeur de marché des instruments financiers dérivés correspond aux montants qui seraient payés ou reçus pour résilier ces engagements aux 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, évalués sur la base des données de marché à la date de clôture.

Groupe Air France-KLM

Les valeurs de marché ainsi déterminées sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
Actifs financiers				
<u>Actifs financiers disponibles à la vente</u>				
Titres de participation	704	704	901	901
<u>Actifs de transaction</u>				
Valeurs mobilières de placement et comptes de trésorerie nantis	956	956	987	987
<u>Prêts et créances</u>				
Prêts				
Taux fixe	160	171	168	150
Taux variable	10	10	136	136
Créances clients	1 859	1 859	1 774	1 774
Autres débiteurs (hors instruments dérivés)	676	676	699	699
<u>Instruments dérivés</u>				
Instruments dérivés de taux				
Swap de taux	24	24	25	25
Instruments dérivés de change				
Options de change	36	36	86	86
Contrats à terme de devises	98	98	196	196
Swap de change	-	-	-	-
Instruments dérivés sur matières premières				
Swap et options sur produits pétroliers	146	146	157	157
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>				
Equivalents de trésorerie	2 801	2 801	1 845	1 845
Caisses et banques	619	619	438	438
Passifs financiers				
<u>Dettes au coût amorti</u>				
Emprunts obligataires (*)				
Taux fixe	2 938	3 201	2 446	2 490
Titres à durée indéterminée	603	306	625	733
Autres emprunts et dettes financières				
Taux fixe	2 132	4 599	1 878	2 000
Taux variable	5 326	2 828	5 453	5 320
<u>Instruments dérivés</u>				
Instruments dérivés de taux				
Swap de taux	200	200	134	134
Instruments dérivés de change				
Options de change	24	24	24	24
Contrats à terme de devises	-	-	49	49
Swap de change	81	81	-	-
Instruments dérivés sur matières premières				
Swap et options sur produits pétroliers	35	35	151	151
Instruments dérivés de transaction				
Total return swap sur OCEANE (voir note 31.2.1)	14	14	51	51
Instruments dérivés de couverture de flux futurs				
Couverture des quotas de CO2	10	10	-	-
<u>Autres dettes</u>				
Dettes fournisseurs	2 219	2 219	2 599	2 599
Titres de transport émis et non utilisés	2 115	2 115	1 885	1 885
Programme de fidélisation	770	770	784	784
Autres créditeurs (hors instruments dérivés)	2 494	2 494	2 298	2 298

(*) Les emprunts obligataires à taux fixe sont constitués des OCEANE émises en avril 2005 et en juin 2009, ainsi que des emprunts obligataires de 750 millions d'euros émis respectivement en septembre 2006 et avril 2007 par la société Air France et de respectivement 700 millions d'euros et 500 millions d'euros émis en octobre 2009 et décembre 2012 par la société Air France-KLM.

Emprunt OCEANE d'avril 2005 : la valeur de marché de 433 millions d'euros a été calculée sur la base du cours de l'obligation au 31 décembre 2012. Cette valeur de marché intègre la juste valeur de la composante dette (montant au bilan de 374 millions d'euros au 31 décembre 2012) ainsi que la juste valeur de l'option de conversion inscrite en capitaux propres pour un montant de 45 millions d'euros.

Groupe Air France-KLM

Emprunt OCEANE de juin 2009 : la valeur de marché de 718 millions d'euros a été calculée sur la base du cours de l'obligation au 31 décembre 2012. Cette valeur de marché intègre la juste valeur de la composante dette (montant au bilan de 614 millions d'euros au 31 décembre 2012) ainsi que la juste valeur de l'option de conversion inscrite en capitaux propres pour un montant de 47 millions d'euros.

Emprunt obligataire émis en septembre 2006 et avril 2007 : les caractéristiques de cet emprunt sont décrites en note 31.3. La valeur de marché de la dette est de 767 millions d'euros.

Emprunt obligataire émis en octobre 2009 : les caractéristiques de cet emprunt sont décrites en note 31.3. La valeur de marché de la dette est de 257 millions d'euros.

Emprunt obligataire émis en décembre 2012 : les caractéristiques de cet emprunt sont décrites en note 31.3. La valeur de marché de la dette est de 526 millions d'euros.

33.4. Méthodes de valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur

Les actifs et passifs financiers du groupe se répartissent comme suit sur les trois niveaux de classification (cf. note 4.10.7) :

En millions d'euros	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>								
Titres de participation	684	890	20	11	-	-	704	901
<i>Actifs de transaction</i>								
Valeurs mobilières de placement et comptes de trésorerie nantis	36	33	920	954	-	-	956	987
Equivalents de trésorerie	2 653	1 525	148	320	-	-	2 801	1 845
<i>Instruments dérivés actifs</i>								
Instruments dérivés de taux	-	-	24	25	-	-	24	25
Instruments dérivés de change	-	-	134	282	-	-	134	282
Instruments dérivés sur matières premières	-	-	146	157	-	-	146	157

Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des moins values latentes sur instruments dérivés de taux, de change et sur matières premières ainsi que des dettes réévaluées dans le cadre de couvertures de juste valeur, valorisations classées en niveau 2.

33.5. Sensibilité

La sensibilité est calculée uniquement sur la valorisation des instruments dérivés à la clôture de chaque exercice présenté. L'amplitude des chocs considérés a été jugée raisonnable et réaliste par le management du groupe. Les hypothèses de chocs retenues sont cohérentes avec celles appliquées lors de l'exercice précédent.

Les impacts en capitaux propres correspondent à la sensibilité des variations de juste valeur efficace des instruments documentés en couverture de flux de trésorerie (valeur intrinsèque des options, juste valeur des instruments fermes). Les impacts en résultat correspondent à la sensibilité des variations de juste valeur inefficaces des instruments de couverture (valeur temps des options principalement) et des variations de juste valeur des instruments de transaction.

Sur le carburant et le change, les sensibilités à la baisse et à la hausse ne sont pas symétriques compte tenu de l'utilisation, dans le cadre des politiques de couvertures d'instruments optionnels dont le profil de risques n'est pas linéaire.

Groupe Air France-KLM

Sensibilité des couvertures carburant

L'impact d'une variation de la juste valeur des dérivés carburant suite à une hausse ou baisse des cours du Brent de 10 USD par baril sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Augmentation de 10 USD par baril de Brent	Diminution de 10 USD par baril de Brent	Augmentation de 10 USD par baril de Brent	Diminution de 10 USD par baril de Brent
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	123	(194)	234	(195)
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	290	(213)	134	(190)

Sensibilité des couvertures de change

La contre-valeur en euros des actifs et passifs monétaires est présentée ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs monétaires		Passifs monétaires	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Dollar US	228	609	432	878
Livre sterling	26	-	1	20
Yen	8	352	819	344
Franc suisse	8	-	347	351
Dollar canadien	4	3	2	3

Le montant des actifs et passifs monétaires présentés dans le tableau ci-dessus ne tient pas compte de la réévaluation des actifs et passifs documentés dans le cadre de relations de couvertures de juste valeur.

L'impact sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » de l'appréciation des devises de 10% par rapport à l'euro est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Dollar US		Livre sterling		Yen	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	9	(44)	(7)	(2)	(79)	(81)
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	392	457	(22)	(23)	(44)	(51)

L'impact sur le « résultat avant impôt des entreprises intégrées » et sur les « produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres » de l'affaiblissement des devises de 10% par rapport à l'euro est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Dollar US		Livre sterling		Yen	
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	(60)	(44)	(1)	2	68	76
Produits / (charges) net(te)s constaté(e)s directement en capitaux propres	(266)	(276)	22	14	45	24

Groupe Air France-KLM

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêt. La variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait un impact de 6 millions d'euros sur les charges financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, contre 21 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

34. ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

34.1. Locations financement

Le détail des emprunts relatifs aux locations financement est donné en note 31.

34.2. Locations opérationnelles

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux futurs	
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Avions		
Echéances en		
N + 1	913	961
N + 2	841	854
N + 3	717	663
N + 4	615	549
N + 5	513	496
Au delà de 5 ans	1 423	1 747
Total	5 022	5 270
Constructions		
Echéances en		
N + 1	221	221
N + 2	169	165
N + 3	148	149
N + 4	134	129
N + 5	107	117
Au delà de 5 ans	956	979
Total	1 735	1 760

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles « avions » se sont élevés à 957 millions d'euros au 31 décembre 2012 (12 mois), contre 848 millions d'euros au 31 décembre 2011 (12 mois proforma) et 641 millions d'euros au 31 décembre 2011 (9 mois).

Le groupe peut être amené à sous louer du matériel aéronautique ou des constructions. Les produits générés par cette activité sont non significatifs pour le groupe.

35. COMMANDES DE MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES

Les échéances des engagements de commandes fermes de matériels aéronautiques se ventilent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
N + 1	511	867
N + 2	431	566
N + 3	434	495
N + 4	354	224
N + 5	248	324
> N + 5	2 162	2 508
Total	4 140	4 984

Les engagements portent sur des montants en dollar US, convertis au cours de clôture de chaque exercice considéré. Ces montants font par ailleurs l'objet de couvertures.

Le nombre d'appareils en commande ferme au 31 décembre 2012 diminue de 18 unités par rapport au 31 décembre 2011 et s'élève à 43 appareils.

Cette évolution s'explique par la livraison de 18 appareils au cours de l'exercice.

Les discussions sont toujours en cours avec Airbus et Rolls Royce pour finaliser une commande d'A350.

Des accords ont été signés avec les avionneurs pour reporter quelques livraisons : trois A320 et un B777-300. Les discussions sont toujours en cours avec Airbus pour définir de nouvelles dates quant aux livraisons des prochains A380 encore en commande.

Flotte long-courrier

Passage

Le groupe a réceptionné 2 Airbus A380 ainsi que 5 Boeing B777.

Fret

Le groupe n'a reçu aucune livraison.

Flotte moyen-courrier

Le groupe a réceptionné 2 Boeing B737 ainsi que 2 Airbus A320.

Flotte régionale

Le groupe a reçu 5 Embraer 190 et 2 CRJ1000.

Groupe Air France-KLM

Ces engagements portent sur les types d'appareils suivants :

Type avion	Année de livraison	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà de N+5	Total
<u>Flotte long courrier – passage</u>								
A380	au 31 décembre 2012	2	2	-	-	-	-	4
	au 31 décembre 2011	2	2	2	-	-	-	6
A330	au 31 décembre 2012	1	-	-	-	-	-	1
	au 31 décembre 2011	-	1	-	-	-	-	1
B787	au 31 décembre 2012	-	-	-	3	3	19	25
	au 31 décembre 2011	-	-	-	-	3	22	25
B777	au 31 décembre 2012	1	-	3	1	-	-	5
	au 31 décembre 2011	5	1	1	3	-	-	10
<u>Flotte moyen courrier</u>								
A320	au 31 décembre 2012	-	-	3	-	-	-	3
	au 31 décembre 2011	5	-	-	-	-	-	5
B737	au 31 décembre 2012	2	2	-	-	-	-	4
	au 31 décembre 2011	2	4	-	-	-	-	6
<u>Flotte régionale</u>								
EMB190	au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-	-
	au 31 décembre 2011	5	-	-	-	-	-	5
CRJ 1000	au 31 décembre 2012	-	-	1	-	-	-	1
	au 31 décembre 2011	2	1	-	-	-	-	3

36. AUTRES ENGAGEMENTS

36.1. Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>		
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Engagements d'achats, de souscription de titres	3	4
Engagements de cessions de titres	-	-
Avals, cautions et garanties donnés	284	277
Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	6 279	6 255
Commandes de biens au sol	106	87

Le détail des nantissements et sûretés réelles du groupe s'établit comme suit au 31 décembre 2012 :

<i>En millions d'euros</i>					
	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant de l'actif nanti	Total du poste de bilan VNC	% correspondant
Immobilisations incorporelles	-	-	-	842	-
Immobilisations corporelles	Mars 1998	Septembre 2027	7 757	11 980	64,8%
Autres actifs financiers	Octobre 1998	Mai 2027	1 515	2 598	57,8%
Total			9 272	15 420	

36.2. Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>		
	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Avals, cautions et garanties reçus	142	224

Les avals, cautions et garanties reçus correspondent principalement à des lettres de crédit données par des institutions financières.

37. Parties liées

37.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les administrateurs détiennent moins de 0,05% des droits de vote.

Les avantages accordés aux deux principaux dirigeants et comptabilisés en charges se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Avantages à court terme	0,4	2,9
Avantages postérieurs à l'emploi (amortissement des écarts actuariels)	-	(0,7)
Total	0,4	2,2

Le montant des jetons de présence, se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2011, versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 0,5 million d'euros.

37.2. Transactions avec les autres parties liées

Les montants cumulés des transactions réalisées avec les autres parties liées pour les exercices clos les 31 décembre 2012 (12 mois) et 31 décembre 2011 (9 mois) se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
Actif		
Créances client (net)	128	126
Autres débiteurs courants	12	8
Autres actifs non courants	21	23
Total	161	157

Passif		
Dettes fournisseurs	183	207
Autres dettes courantes	66	67
Autres dettes à long terme	35	38
Total	284	312

<i>En millions d'euros</i>	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2011
	(12 mois)	(9 mois)
Chiffre d'affaires	215	157
Redevances aéronautiques et autres loyers	(415)	(374)
Autres charges externes	(158)	(117)
Services aux passagers	(43)	(35)
Autres	(56)	(32)
Total	(457)	(401)

Groupe Air France-KLM

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions avec des organismes gouvernementaux et des entreprises publiques dont notamment le Ministère de la Défense, Aéroports de Paris (ADP) et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Air France-KLM considère que les transactions effectuées avec ces tiers ont été conclues à des conditions normales et courantes. Les principales transactions concernent :

Aéroports de Paris (ADP)

- Des loyers payés au titre de contrats de location de terrains et de bâtiments ;
- Des redevances correspondant à la gestion par ADP des flux aéroportuaires et passagers.

De plus, ADP collecte les taxes d'aéroport pour le compte de l'Etat.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2012 (12 mois) et le 31 décembre 2011 (9 mois), les dépenses relatives aux transactions décrites ci-dessus s'élèvent respectivement à 373 millions d'euros et 348 millions d'euros.

Ministère de la Défense

Air France-KLM a conclu des contrats avec le Ministère de la Défense français concernant la maintenance d'avions de l'armée française. Le chiffre d'affaires relatif à cette activité représente 67 millions d'euros au 31 décembre 2012 (12 mois) contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2011 (9 mois).

Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

Cette autorité réglementaire placée sous l'autorité du Ministère des transports est garante de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aérodromes français. A ce titre, la DGAC facture à Air France-KLM des prestations de service correspondant à l'utilisation des installations pour un montant de 115 millions d'euros au 31 décembre 2012 (12 mois) contre 86 millions d'euros au 31 décembre 2011 (9 mois).

Amadeus

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (12 mois), le montant des transactions avec Amadeus représente pour le groupe une charge de 141 millions d'euros contre 97 millions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (9 mois).

Transactions avec les entreprises mises en équivalence

Le groupe a réalisé au cours de l'exercice, des opérations, avec des entreprises associées mises en équivalence. Il s'agit notamment d'Alitalia.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (12 mois), le montant des transactions réalisé avec la société Alitalia représente pour le groupe un produit de 53 millions d'euros (contre 41 millions d'euros 31 décembre 2011 (9 mois)) et une charge de 14 millions d'euros (contre 10 millions d'euros 31 décembre 2011 (9 mois)).

38. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

38.1. Autres éléments non monétaires

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Variation des provisions sur restructuration	11	388	(149)	(110)
Variation des provisions sur retraite et actifs de retraite		(144)	(223)	(157)
Variation des provisions sur goodwill	16	173	-	-
Variation des provisions pour contrats déficitaires	11	50	-	-
Autres		38	3	(29)
Total		505	(369)	(296)

38.2. Prise de contrôle de filiales et participations, achat de participations dans les sociétés non contrôlées

Les sorties nettes de trésorerie relatives à l'acquisition de filiales et participations s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Trésorerie décaissée pour les acquisitions	(39)	(52)	(13)
Trésorerie des entités acquises	-	1	-
Sortie nette de trésorerie	(39)	(51)	(13)

Aucune acquisition significative n'a eu lieu sur les périodes présentées.

38.3. Cession de participations minoritaires, d'actions propres

Les entrées nettes de trésorerie relatives aux cessions de filiales et participations s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2012 31.12.2012 (12 mois)	01.01.2011 31.12.2011 (12 mois) Proforma	01.04.2011 31.12.2011 (9 mois)
Produit de cession d'actions propres	7	-	-
Trésorerie encaissée lors des cessions	-	2	2
Trésorerie des entités cédées	-	-	-
Entrée nette de trésorerie	7	2	2

38.4. Transactions non monétaires

Au cours de l'exercice 31 décembre 2012, le groupe a acquis en location financière un avion A380 pour un montant de 149 millions d'euros et un bâtiment dédié au traitement des bagages retardés pour un montant de 25 millions d'euros. Le

Groupe Air France-KLM

groupe a également procédé à la qualification en location financière d'un renouvellement de contrat d'un avion B747-400 pour un montant de 12 millions d'euros et a requalifié en location financière le contrat d'un avion A340 pour 14 millions d'euros.

Ni l'acquisition ni la dette rattachée à ces quatre éléments n'ont d'impact dans le tableau de flux de trésorerie.

Il n'y a pas eu de transaction non monétaire significative au cours des exercices clos le 31 décembre 2011 (9 mois et 12 mois proforma)

39. HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En millions d'euros</i>	Réseau KPMG			
	Au 31 décembre 2012 (12 mois)		Au 31 décembre 2011 (9 mois)	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3,8	85%	4,3	98%
- Air France-KLM SA	0,7	-	0,8	-
- Filiales intégrées globalement	3,1	-	3,5	-
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0,6	13%	0,1	2%
- Air France-KLM SA	0,1	-	0,1	-
- Filiales intégrées globalement	0,5	-	-	-
Sous-total	4,4	98%	4,4	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	0,1	2%	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total Air France-KLM	4,5	100%	4,4	100%

<i>En millions d'euros</i>	Deloitte et Associés			
	Au 31 décembre 2012 (12 mois)		Au 31 décembre 2011 (9 mois)	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3,8	87%	4,5	98%
- Air France-KLM SA	0,7	-	0,9	-
- Filiales intégrées globalement	3,1	-	3,6	-
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	0,5	11%	-	-
- Air France-KLM SA	0,1	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	0,4	-	-	-
Sous-total	4,3	98%	4,5	98%
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social	0,1	2%	0,1	2%
Technologies de l'information	-	-	-	-
Audit interne	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total Air France-KLM	4,4	100%	4,6	100%

40. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012

Le périmètre comprend 161 sociétés consolidées et 39 sociétés mises en équivalence.

Compte tenu de la participation d'Air France-KLM tant en droits de vote qu'en capital et du mode de fonctionnement du comité exécutif du groupe, Air France-KLM a le pouvoir de décider des axes financiers et opérationnels de KLM et contrôle la société. Cette dernière est consolidée, en conséquence, par intégration globale.

40.1. Sociétés consolidées

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
AIR FRANCE SA	France	Multi activités	100	100
KONINKLIJKE LUCHTVAART MAATSCHAPPIJ N.V.	Pays-Bas	Multi activités	99	49
MARTINAIR HOLLAND N.V.	Pays-Bas	Multi activités	99	49
AIR FRANCE GROUND HANDLING INDIA PVT LTD	Inde	Passage	51	51
BLUE LINK	France	Passage	100	100
BLUE LINK INTERNATIONAL	France	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL AUSTRALIA	Australie	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL CZ	Rép. Tchèque	Passage	100	100
BLUELINK INTERNATIONAL MAURITIUS	Ile Maurice	Passage	100	100
BLUE CONNECT	Ile Maurice	Passage	70	70
BRIT AIR	France	Passage	100	100
CITY JET	Irlande	Passage	100	100
COBALT GROUND SOLUTIONS LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
CONSTELLATION FINANCE LIMITED	Irlande	Passage	100	100
CYGNIFIC B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
HEATHROW AIRPORT HANDLING LTD	Royaume-Uni	Passage	99	49
IAS ASIA INCORPORATED	Philippines	Passage	99	49
IASA INCORPORATED	Philippines	Passage	99	49
ICARE	France	Passage	100	100
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES EUROPE LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL MARINE AIRLINE SERVICES LIMITED	Royaume-Uni	Passage	99	49
INTERNATIONAL AIRLINE SERVICES AMERICAS L.P	Etats-Unis	Passage	99	49
KLM CITYHOPPER B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
KLM CITYHOPPER UK LTD	Royaume-Uni	Passage	99	49
KLM EQUIPMENT SERVICES B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
KLM LUCHTVAARTSCHOOL B.V.	Pays-Bas	Passage	99	49
LYON MAINTENANCE	France	Passage	100	100
MILES HOUSE	France	Passage	100	100
REGIONAL COMPAGNIE AERIENNE EUROPEENNE	France	Passage	100	100
STICHTING STUDENTENHUISVESTING VliegVeld EELDE	Pays-Bas	Passage	99	49
VLM AIRLINES NV	Belgique	Passage	100	100
BLUE CROWN B.V.	Pays-Bas	Fret	99	49
MEXICO CARGO HANDLING	Mexique	Fret	100	100
SODEXI	France	Fret	75	75
AEROMAINTENANCE GROUP	Etats-Unis	Maintenance	100	100
AIR FRANCE INDUSTRIE US	Etats-Unis	Maintenance	100	100
CRMA	France	Maintenance	100	100

Groupe Air France-KLM

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
EUROPEAN PNEUMATIC COMPONENT OVERHAUL AND REPAIR (EPCOR) B.V.	Pays-Bas	Maintenance	99	49
KLM E&M MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	Maintenance	99	49
KLM UK ENGINEERING LIMITED	Royaume-Uni	Maintenance	99	49
TURBINE SUPPORT INTERNATIONAL LLC	Etats-Unis	Maintenance	100	100
ACNA	France	Autres	98	100
ACSAIR	France	Autres	50	51
SERVAIR FORMATION	France	Autres	98	100
AFRIQUE CATERING	France	Autres	50	51
AIDA	Ile Maurice	Autres	77	77
SERVAIR AIR CHEF	Italie	Autres	49	50
AIR FRANCE FINANCE	France	Autres	100	100
AIR FRANCE FINANCE IRELAND	Irlande	Autres	100	100
AIR FRANCE KLM FINANCE	France	Autres	100	100
AIRPORT MEDICAL SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	79	39
AIRPORT MEDICAL SERVICES C.V.	Pays-Bas	Autres	79	39
ALL AFRICA AIRWAYS	Ile Maurice	Autres	80	80
AMSTERDAM SCHIPOL PIJPLEIDING BEHEER B.V.	Pays-Bas	Autres	59	49
AMSTERDAM SCHIPOL PIJPLEIDING C.V.	Pays-Bas	Autres	72	49
BASE HANDLING	France	Autres	98	100
BLUE YONDER IX B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER X B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XII B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XIII B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XIV B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BLUE YONDER XV B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
BRUNEAU PEGORIER	France	Autres	98	100
B.V. KANTOORGEBOUW MARTINAIR	Pays-Bas	Autres	99	49
CATERING FDF	France	Autres	98	100
CATERING PTP	France	Autres	98	100
CELL K16 INSURANCE COMPANY	Royaume-Uni	Autres	99	0
CENTRE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE	France	Autres	98	100
DAKAR CATERING	Sénégal	Autres	64	65
ETS SCHIPHOL B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
EUROPEAN CATERING SERVICES	Etats-Unis	Autres	98	100
GIE JEAN BART	France	Autres	10	10
GIE SERVCENTER	France	Autres	98	100
GIE SURCOUF	France	Autres	100	100
GUINEENNE DE SERVICES AEROPORTUAIRES S.A.	Guinée	Autres	30	60
HEESWIJK HOLDING B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
INTERNATIONALE FINANCIERING EN MANAGEMENT MAATSCHAPPIJ B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
JET CHEF	France	Autres	98	100
KES AIRPORT EQUIPMENT FUELLING B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KES AIRPORT EQUIPMENT LEASING B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM AIRL CHARTER B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM CATERING SERVICES SCHIPOL B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM FINANCIAL SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM HEALTH SERVICES B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM INTERNATIONAL CHARTER B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM INTERNATIONAL FINANCE COMPANY B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM OLIEMAATSCHAPPIJ B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
KLM UNTERSTUTZUNGSKASSEN GMBH	Allemagne	Autres	99	49
KROONDUIF B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49

Groupe Air France-KLM

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
LYON AIR TRAITEUR	France	Autres	98	100
MALI CATERING	Mali	Autres	70	99
MARTINAIR AFRICA LTD.	Kenya	Autres	99	49
MARTINAIR FAR EAST LTD.	Hong Kong	Autres	99	49
MARTINAIR HK LTD.	Hong Kong	Autres	99	49
MARTINAIR VESTIGING VliegVeld Lelystad B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
MARTINIQUE CATERING	France	Autres	91	93
MAURITANIE CATERING	Mauritanie	Autres	25	51
NAS AIRPORT SERVICES LIMITED	Kenya	Autres	58	100
O'FIONNAGAIN HOLDING COMPANY LIMITED	Irlande	Autres	100	100
ORION-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
ORLY AIR TRAITEUR	France	Autres	98	100
SERVAIR BURKINA FASO	Burkina Faso	Autres	84	86
PASSERELLE CDG	France	Autres	64	66
PELICAN	Luxembourg	Autres	100	100
PMAIR	France	Autres	50	51
PRESTAIR	France	Autres	98	100
PYRHELIO-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
QUASAR-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
RIGEL-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
SENCA	Sénégal	Autres	32	51
SEREP	Sénégal	Autres	57	59
SERVAIR (Cie d'exploitation des services auxiliaires aériens)	France	Autres	98	98
SERVAIR ABIDJAN	Côte d'Ivoire	Autres	84	86
SERVAIR GHANA	Ghana	Autres	56	57
SERVAIR RETAIL FDF	France	Autres	98	100
SERVAIR SATS	Singapour	Autres	50	51
SERVAIR SOLUTION ITALIA S.R.L.	Italie	Autres	98	100
SERVANTAGE	France	Autres	98	100
SERVASCO	Macao	Autres	59	60
SERVAIR SOLUTIONS	France	Autres	98	100
SERVAIR GABON	Gabon	Autres	54	55
SERVLOGISTIC	France	Autres	98	100
SIA KENYA HOLDING LIMITED	Kenya	Autres	58	59
SIEGA LOGISTICS (PROPRIETARY) PTY	Afrique du Sud	Autres	99	49
SISALOGISTIC NETHERLANDS B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
SISALOGISTIC U.S. LTD.	Etats-Unis	Autres	99	49
SKYCHEF	Seychelles	Autres	54	55
SKYLOGISTIC	France	Autres	98	100
SKYLOGISTIQUE AFRIQUE	France	Autres	64	66
SOCIETE IMMOBILIERE AEROPORTUAIRE	France	Autres	98	100
SOGRI	France	Autres	95	97
SORI	France	Autres	49	50
SPECIAL MEALS CATERING	France	Autres	98	100
SPICA-STAETE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
STICHTING GARANTIEFONDS KLM LUCHTVAARTSCHOOL	Pays-Bas	Autres	99	49
SVRL@LA REUNION	France	Autres	49	50
TAKEOFF 1 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 2 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 3 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 4 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 5 LIMITED	Irlande	Autres	100	100

Groupe Air France-KLM

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
TAKEOFF 6 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 7 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 8 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 9 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 10 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 11 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 12 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 13 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 14 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 15 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TAKEOFF 16 LIMITED	Irlande	Autres	100	100
TRANSAVIA AIRLINES BV	Pays-Bas	Autres	99	49
TRANSAVIA AIRLINES C.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
TRANSAVIA AIRLINES LTD.	Bermudes	Autres	99	49
TRANSAVIA FINANCE B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
TRANSAVIA FRANCE S.A.S.	France	Autres	100	100
TRAVEL INDUSTRY SYSTEMS B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49
UILEAG HOLDING COMPANY LIMITED	Irlande	Autres	100	100
WEBLOK B.V.	Pays-Bas	Autres	99	49

40.2. Sociétés mises en équivalence

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
AIR COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	Passage	20	20
AEROLIS	France	Passage	50	50
ALITALIA	Italie	Passage	25	25
FINANCIERE LMP	France	Passage	40	40
CARGO SERVICE CENTER INDIA PTV.	Inde	Fret	49	49
HEATHROW CARGO HANDLING	Royaume-Uni	Fret	50	50
SPAIRLINERS	Allemagne	Maintenance	50	50
AAF SPARES	Irlande	Maintenance	50	50
AEROSTRUCTURES MIDDLE EAST SERVICES	Les Emirats Arabes Unis	Maintenance	50	50
AEROTECHNIC INDUSTRIES	Maroc	Maintenance	50	50
MAX MRO SERVICE	Inde	Maintenance	26	26
AIRCRAFT CAPITAL LTD	Royaume-Uni	Autres	40	40
CITY LOUNGE SERVICES	France	Autres	17	35
COTONOU CATERING	Bénin	Autres	24	49
DOUAL' AIR	Cameroun	Autres	25	25
FLYING FOOD CATERING	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD JFK	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD MIAMI	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD SAN FRANCISCO	Etats-Unis	Autres	43	44
FLYING FOOD SERVICES	Etats-Unis	Autres	48	49
FLYING FOOD SERVICES USA	Etats-Unis	Autres	49	49
GUANGHOU NANLAND CATERING COMPANY	Chine	Autres	24	25

Groupe Air France-KLM

Entité	Pays	Activité	% d'intérêt	% de contrôle
GUEST LOUNGE SERVICES	France	Autres	17	35
INTERNATIONAL AEROSPACE MANAGEMENT COMPANY S.C.R.L.	Italie	Autres	20	20
KENYA AIRWAYS LIMITED	Kenya	Autres	26	27
DUTYFLY SOLUTIONS	France	Autres	49	50
LOME CATERING SA	Togo	Autres	17	35
MACAU CATERING SERVICES	Macao	Autres	17	34
MAINPORT INNOVATION FUND BV	Pays-Bas	Autres	25	25
NEWREST SERVAIR UK LTD	Royaume-Uni	Autres	39	40
NOSOPAL	Sénégal	Autres	34	35
PRIORIS	France	Autres	33	34
SCHIPHOL LOGISTICS PARK BV	Pays-Bas	Autres	45	45
SCHIPHOL LOGISTICS PARK CV	Pays-Bas	Autres	52	45
SERVAIR CONGO	Congo	Autres	49	50
SERVAIR EUREST	Espagne	Autres	34	35
SHELTAIR	France	Autres	50	50
SKYENERGY B.V.	Pays-Bas	Autres	30	30
TERMINAL ONE GROUP ASSOCIATION	Etats-Unis	Autres	25	25